



Assemblée générale

Soixante-quatorzième session

Première Commission

18^e séance plénière

Mardi 29 octobre 2019, à 15 heures

New York

Documents officiels

Président : M. Llorentty Solíz..... (Bolivie (État plurinational de))

En l'absence du Président, M^{me} Bonkougou (Burkina Faso), Vice-Présidente, assume la présidence.

La séance est ouverte à 15 heures.

Points 89 à 105 de l'ordre du jour (suite)

Examen thématique des questions à l'ordre du jour et présentation et examen de tous les projets de résolution et de décision déposés au titre des points de l'ordre du jour relatifs au désarmement et à la sécurité internationale

La Présidente par intérim (parle en anglais) : Conformément à son programme de travail, la Commission entendra d'abord une présentation du Président du Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'étudier de nouvelles mesures concrètes de prévention d'une course aux armements dans l'espace, l'Ambassadeur Guilherme de Aguiar Patriota, du Brésil. La Commission reprendra ensuite l'examen du groupe de questions « Espace extra-atmosphérique (aspects du désarmement) ».

J'invite maintenant la Commission à entendre une présentation vidéo enregistrée du Président du Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'étudier de nouvelles mesures concrètes de prévention d'une course aux armements dans l'espace.

M. De Aguiar Patriota (Brésil) (*parle en anglais*) : Je remercie la Première Commission de

me donner l'occasion de lui présenter un exposé sur les activités du Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'étudier de nouvelles mesures concrètes de prévention d'une course aux armements dans l'espace. Dans la résolution 72/250, l'Assemblée générale priait le Secrétaire général de constituer un groupe d'experts gouvernementaux qui serait composé au maximum de 25 États Membres et tiendrait à Genève deux sessions de deux semaines chacune, l'une en 2018 et l'autre en 2019. Son mandat consistait à examiner les éléments fondamentaux d'un instrument international juridiquement contraignant visant à prévenir une course aux armements dans l'espace et, entre autres, le déploiement d'armes dans l'espace, et à formuler des recommandations à ce sujet.

Avant sa première session, le Groupe a participé à un atelier international sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace, organisé à Beijing en juillet 2018 par le Bureau des affaires de désarmement, en collaboration avec les Ministères des affaires étrangères de la Chine et de la Fédération de Russie.

Au cours des sessions qu'il a tenues à Genève, le Groupe d'experts a entendu des présentations faites par des représentants de l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement et des experts indépendants, notamment des experts du Comité international de la Croix-Rouge, de l'Institut d'études sur la sécurité de Prague, du Centre d'études sur les

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>).



affaires internationales et la sécurité de l'Université du Maryland (États-Unis), de l'Université du Texas à Austin (États-Unis), de l'Université d'Adélaïde (Australie) et de l'Institut de mathématiques appliquées Keldych (Académie des sciences de la Fédération de Russie). Il a aussi entendu des exposés et reçu des documents de travail et d'autres contributions de ses propres membres. Il a également reçu des contributions écrites de personnes et d'entités non membres, y compris d'organisations non gouvernementales. Dans le cadre de ce mandat, il a débattu des sujets suivants : la sécurité internationale dans l'espace; le régime juridique actuellement applicable à la prévention d'une course aux armements dans l'espace; l'application du droit de légitime défense dans l'espace; les principes généraux; les obligations générales; les définitions; la surveillance, le contrôle, la transparence et les mesures de confiance; la coopération internationale; les dispositions finales, y compris les mécanismes institutionnels. Le Groupe d'experts a examiné plusieurs projets de rapport sur le fond de la question mais aucun consensus n'a pu être trouvé sur un rapport final.

En dépit de ce résultat, le Groupe d'experts a mené des échanges très approfondis dans une atmosphère constructive. Il a accompli des progrès considérables en clarifiant des concepts essentiels, en rapprochant les positions et en définissant des pistes d'action future. J'espère que tous les États représentés au sein du Groupe prendront en compte ces travaux de fond sérieux à l'avenir et incorporeront à leurs positions nationales les recommandations envisagées et examinées de manière approfondie durant les sessions du Groupe.

La Présidente par intérim (*parle en anglais*) : Au nom de toutes les délégations, je remercie l'Ambassadeur de Aguiar Patriota, du Brésil, de sa présentation vidéo.

La Commission va maintenant reprendre l'examen du groupe de questions « Espace extra-atmosphérique (aspects du désarmement) ».

M. Kapambwe (Zambie) (*parle en anglais*) : Le Groupe des États d'Afrique s'associe à la déclaration prononcée par le représentant de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés (voir A/C.1/74/PV.17), et souhaite ajouter les remarques suivantes à propos du groupe de questions relatives à l'espace extra-atmosphérique.

Le rôle des technologies spatiales est devenu omniprésent. Jamais auparavant l'information, les communications, les services bancaires, la navigation

et même la prise de décisions politiques et stratégiques n'avaient autant dépendu des technologies spatiales. C'est pourquoi l'espace extra-atmosphérique et les corps célestes doivent continuer d'être considérés comme le patrimoine commun de l'humanité. Ils doivent être explorés et utilisés pour le bien et dans l'intérêt de tous, et protégés contre des conflits armés.

Le Groupe des États d'Afrique souligne la nécessité d'adopter un traité global juridiquement contraignant visant à prévenir une course aux armements dans l'espace et, entre autres, le déploiement d'armes dans l'espace et les attaques armées contre des objets spatiaux. Nous tenons à rappeler à la Commission l'adoption de la Politique et de la Stratégie spatiales africaines en 2016 et la création de l'Agence spatiale africaine en 2019. Ces mesures représentent à nos yeux des avancées importantes vers la mise en place d'un programme spatial africain dans le cadre de l'Agenda 2063 de l'Union africaine. Nous réitérons ainsi que l'immense potentiel des technologies spatiales et de leurs applications doit bénéficier à tous les États Membres sur un pied d'égalité, indépendamment de leur niveau de développement socioéconomique ou scientifique, et nous appelons l'ONU à promouvoir un accès équitable et non discriminatoire à l'espace extra-atmosphérique pour toutes les nations. Le Groupe souligne l'importance du cadre juridique international qui permet l'exploration égale de l'espace extra-atmosphérique sur la base des principes de non-appropriation et d'utilisation pacifique de l'espace, conformément aux cinq traités de l'ONU régissant les activités spatiales.

En ce qui concerne la création du Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'étudier de nouvelles mesures concrètes de prévention d'une course aux armements dans l'espace, en application de la résolution 72/250 de l'Assemblée générale, dont le mandat consiste à examiner les éléments fondamentaux d'un instrument international juridiquement contraignant visant à prévenir une course aux armements dans l'espace et à formuler des recommandations à ce sujet, le Groupe des États d'Afrique accueille avec satisfaction l'organisation de délibérations sérieuses et approfondies au sein du Groupe d'experts gouvernementaux. Tout en réaffirmant l'importance des tâches confiées à la Conférence du désarmement, le Groupe des États d'Afrique est préoccupé par les nombreuses années de blocage qui empêchent la Conférence du désarmement de s'acquitter de son mandat en tant qu'unique instance multilatérale mondiale de négociation en matière de désarmement. Le Groupe des États d'Afrique appelle

donc la Conférence du désarmement à reprendre son travail de fond sans plus attendre, en prenant en compte des intérêts de sécurité de tous les États.

Enfin, le Groupe des États d'Afrique reste attaché aux utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique pour promouvoir le développement de notre planète.

M. Pilz (Allemagne) (*parle en anglais*) : L'Allemagne continue à promouvoir la préservation d'un environnement spatial sûr, sécurisé et durable et les utilisations pacifiques de l'espace. Nous reconnaissons l'espace comme un bien commun à utiliser au profit et dans l'intérêt de toute l'humanité. À mesure que les avantages des activités spatiales se multiplient et que leur qualité s'améliore, il devient de plus en plus important de préserver le libre accès et la libre utilisation de l'espace pour tous les États et d'en assurer une utilisation durable à long terme. L'Allemagne reste préoccupée par le développement croissant de diverses capacités offensives dans l'espace et reste fortement résolue à y empêcher une course aux armements. Nous continuons de souligner l'importance des mesures de transparence et de confiance et de plaider en faveur d'un comportement responsable dans l'espace, notamment dans le cadre de l'ONU et notamment en ce qui concerne la prévention de la prolifération continue des débris spatiaux.

Pour l'Allemagne, le Traité sur l'espace extra-atmosphérique de 1967 et les autres lois internationales applicables à l'espace élaborées dans le cadre de l'ONU restent la pierre angulaire de la gouvernance mondiale de l'espace. Nous nous félicitons en particulier de l'adoption par le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique de 21 lignes directrices aux fins de la viabilité à long terme des activités spatiales et nous attendons avec intérêt leur mise en œuvre et la poursuite des travaux sur la question dans le cadre du nouveau Groupe de travail. L'Allemagne a contribué activement aux travaux du Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'étudier de nouvelles mesures concrètes de prévention d'une course aux armements dans l'espace. Il est regrettable qu'en dépit de son approche coopérative et constructive, qui a débouché sur des propositions intéressantes sur la manière de surmonter les blocages existants, le Groupe d'experts gouvernementaux n'ait pas pu parvenir à un consensus sur un rapport final.

Nous tenons à souligner qu'un futur cadre pour la maîtrise des armements en relation avec l'espace devrait

comporter des instruments juridiquement contraignants complets, efficaces et vérifiables, conçus pour couvrir à terme toutes les menaces pertinentes, y compris les menaces Terre-espace, espace-espace et espace-Terre. Le projet actuel de traité présenté par la Fédération de Russie et la Chine sur la prévention de l'implantation d'armes dans l'espace et de la menace ou de l'emploi de la force contre des objets spatiaux ne constitue pas une base suffisante à cet égard. Compte tenu de nos intérêts communs dans l'espace, l'Allemagne, avec d'autres nations spatiales, tant dans le cadre de l'Union européenne que de l'ONU, participe activement aux différents processus de l'Organisation à Genève, New York et Vienne. Il est de notre responsabilité de préserver la poursuite de l'utilisation pacifique et durable de l'espace pour les générations actuelles et futures.

Mme Jáquez Huacuja (Mexique) (*parle en espagnol*) : Malgré les grandes convergences de vue sur la nécessité de préserver les utilisations pacifiques de l'espace, il est de mauvais augure que l'espace soit à nouveau considéré comme un scénario viable et légitime pour le déploiement de systèmes d'armes de toutes sortes, provoquant et justifiant à tort une course aux armements. Nous avons entendu avec inquiétude des allégations concernant des incidents et des manœuvres en orbite qui indiqueraient une militarisation déjà en cours de l'espace. En outre, certains États ont ouvertement déclaré qu'ils chercheront à se doter de capacités offensives dans l'espace extra-atmosphérique dans le but de protéger leur sécurité nationale. La promotion de mesures de confiance, telles que les codes de conduite, les engagements bilatéraux et multilatéraux, est très utile et nécessaire, mais il s'agit de mesures intermédiaires. Elles ne remplacent pas les instruments juridiquement contraignants. L'objectif ultime que nous devons atteindre est une plus grande sécurité grâce à une interdiction totale de l'utilisation de l'espace extra-atmosphérique à des fins belliqueuses, ainsi que du déploiement de toutes les armes de destruction massive.

Mon pays a eu le privilège de présider le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique en 2018 et nous avons pu confirmer la centralité de la coopération internationale pour garantir l'utilisation pacifique de l'espace, en tant qu'un outil permettant de favoriser la paix, le bien-être et le développement durable pour tous les peuples. Le développement mondial dépend, comme jamais auparavant, des utilisations de l'espace. Il est essentiel d'assurer la viabilité à long terme des activités pacifiques de l'espace et de l'environnement spatial, en les reliant aux objectifs de développement

durable du Programme 2030, au cadre d'action du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe de 2015, et à l'Accord de Paris sur le climat, entre autres documents connexes.

La collaboration et le dialogue entre les principales nations spatiales et les nations émergentes sont une condition préalable fondamentale pour améliorer sensiblement la sécurité et la viabilité des activités spatiales et pour que ces activités aident la génération actuelle à devenir ce qu'elle aspire à être, et pour qu'elles laissent un legs aux générations futures. Le texte intégral de ma déclaration sera disponible sur PaperSmart.

M. Beicker Barbosa de Oliveira (Brésil) (*parle en anglais*) : Avec le développement de la technologie, les activités spatiales deviennent de plus en plus essentielles à la vie quotidienne sur Terre. L'importance des technologies liées à l'espace ne saurait être surestimée, car elles offrent d'énormes possibilités de développement économique et social. Comme chaque pays devient de plus en plus dépendant de ces technologies, assurer un environnement spatial sûr, pacifique et durable est un objectif commun qui doit être poursuivi par la communauté internationale dans son ensemble. Le Brésil estime que l'espace extra-atmosphérique doit rester la province commune de l'humanité et un environnement pacifique à explorer pour le bien commun des nations et des peuples. La prévention d'une course aux armements dans l'espace est non seulement cohérente mais aussi conditionnée par la réalisation de cet objectif ultime. Dans cette optique, nous soutenons les initiatives visant à prévenir l'implantation d'armes dans l'espace et avons participé à divers mécanismes destinés à améliorer la transparence et la confiance au niveau multilatéral, tels que le Groupe d'experts gouvernementaux sur les mesures de transparence et de confiance relatives aux activités spatiales, qui examine les moyens de prévenir la militarisation et l'implantation d'armes dans l'espace. Nous restons déterminés à poursuivre et à mettre en œuvre ces mesures volontaires afin de réduire les tensions et d'éviter les risques de confrontation et d'escalade, qui pourraient avoir des conséquences vastes et imprévisibles. Compte tenu des lacunes existantes en matière de capacités pour la mise en œuvre de ces mesures, nous soutenons également la nécessité d'une coopération entre les nations spatiales et non spatiales.

Si les engagements politiques et les arrangements volontaires sont les bienvenus, ils ne sauraient se substituer à des normes multilatérales juridiquement

contraignantes. Nous pensons que des progrès substantiels doivent encore être réalisés sur cette question, et nous avons donc soutenu les récentes initiatives multilatérales sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace et y avons participé activement. Le Brésil a eu l'honneur d'être nommé coordinateur spécial sur ce sujet pour l'organe subsidiaire 3 de la Conférence du désarmement à sa session de 2018, et de présider le Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'examiner les éléments d'un instrument international sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace et de faire des recommandations à ce sujet. Les discussions au sein des deux mécanismes ont montré qu'il existe suffisamment de points communs pour aller au-delà des mesures de transparence et de confiance et pour envisager des lignes directrices sur les technologies des armes antisatellites, par exemple. Nous pensons également que, parce qu'elle est la seule instance multilatérale de négociation en matière de désarmement, la Conférence du désarmement devrait avoir le rôle principal dans la négociation d'un accord multilatéral sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace.

Nous ne pouvons pas nous permettre d'être paralysés et de laisser le scepticisme l'emporter. Les lignes directrices pour la viabilité à long terme des activités spatiales récemment approuvées par consensus par le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique sont un signe clair de ce qui peut être réalisé par le dialogue et la négociation, et nous espérons que la Première Commission pourra s'inspirer de cet exemple dans son examen des aspects du désarmement dans l'espace extra-atmosphérique.

M. Dev Nath (Bangladesh) (*parle en anglais*) : Le Bangladesh s'associe à la déclaration faite par le représentant de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés (voir A/C.1/74/PV.17).

Nous partageons les préoccupations des autres représentants concernant les conséquences catastrophiques de la militarisation, de la concurrence stratégique et des conflits militaires dans l'espace. En tant qu'État partie au Traité sur l'espace extra-atmosphérique, nous appuyons le principe fondamental du Traité selon lequel l'exploration et l'utilisation de l'espace extra-atmosphérique doivent se faire pour le bien de l'humanité tout entière. Nous soulignons également l'importance de l'utilisation de l'espace extra-atmosphérique à des fins pacifiques afin d'atteindre nos objectifs communs de développement durable dans

le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

Nous avons pris note avec satisfaction des travaux et des délibérations du Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'étudier de nouvelles mesures concrètes de prévention d'une course aux armements dans l'espace, même si, malheureusement, il n'est pas parvenu à un consensus sur son rapport final. Nous espérons que les travaux du Groupe apporteront une contribution importante à nos futures négociations sur l'espace. À cet égard, nous soulignons que les pays en développement ayant des capacités variables dans le domaine de la science et de la technologie spatiales doivent également avoir la chance, dans des conditions d'égalité, d'exprimer leurs préoccupations et leurs perspectives en ce qui concerne la définition des règles régissant l'espace à l'avenir.

Étant donné que nous avons lancé dans l'espace notre premier satellite de communication, Bangabandhu-1, un espace extra-atmosphérique sûr est un enjeu plus important que jamais pour le Bangladesh. Par conséquent, nous réaffirmons l'importance qu'il y a à élaborer un instrument international juridiquement contraignant, universel et non discriminatoire sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace, en faisant fond sur le régime juridique en vigueur concernant notamment le désarmement, la maîtrise des armements, les considérations environnementales et humanitaires et l'utilisation de l'espace extra-atmosphérique.

Sur la base de sa position fondée sur des principes, le Bangladesh s'engage à ne pas être le premier à déployer d'armes dans l'espace extra-atmosphérique. En l'absence d'un tel instrument, nous soulignons l'importance cruciale de diverses mesures de transparence et de confiance pour compléter le cadre juridique international actuel relatif aux activités spatiales afin de réduire les risques d'erreurs d'appréciation et de malentendus. Nous devons également intensifier nos efforts pour renforcer la capacité des pays en développement à contribuer aux débats sur la question de l'espace extra-atmosphérique et à son évolution.

Compte tenu de la concentration alarmante de débris dans l'espace extra-atmosphérique et de la menace qu'elle représente pour les objets et les activités spatiales, il est essentiel de prendre des mesures sérieuses pour relever ce défi. Une version complète de ma déclaration sera disponible sur PaperSmart.

M^{me} Choi Soonhee (République de Corée) (*parle en anglais*) : L'espace devrait ouvrir de nouveaux horizons à l'humanité pour sa prospérité commune, au lieu de représenter une menace pour les générations actuelles et futures. La République de Corée, qui mène des activités spatiales, est fermement engagée à garantir la sûreté, à la sécurité et à la viabilité de l'espace dans cette nouvelle ère. Nous nous félicitons des travaux du Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'étudier de nouvelles mesures concrètes de prévention d'une course aux armements dans l'espace, auxquels la République de Corée a participé. Même si le Groupe d'experts gouvernementaux n'a pas publié de recommandations finales cette année, nous pensons qu'il a permis de mieux comprendre les différents points de vue et approches.

En faisant fond sur les bases qui ont été jetées par les différentes instances, nous devons maintenant concentrer nos efforts sur l'identification de mesures et d'activités concrètes susceptibles de contribuer à faciliter la compréhension mutuelle et à instaurer la confiance entre ceux qui ont des points de vue différents. Le partage systématique d'informations et l'échange régulier de points de vue sur les politiques nationales de sécurité spatiale par l'intermédiaire d'instances appropriées, notamment la Conférence du désarmement, peuvent servir de point de départ. Un cadre politique commun sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace pourrait être la prochaine étape, suivie d'une autre étape consistant à traduire la volonté politique en réalité.

Nous pensons que nous devrions tirer pleinement parti du rôle important du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (COPUOS), et la République de Corée réaffirme son engagement en faveur du COPUOS à cet égard. Nous nous félicitons de l'adoption par le COPUOS, en juin, de lignes directrices aux fins de la viabilité à long terme des activités spatiales et nous espérons qu'elles apporteront une contribution réelle pour garantir un accès équitable aux avantages de l'exploration et de l'utilisation de l'espace extra-atmosphérique à des fins pacifiques. Il est maintenant essentiel que la communauté internationale traduise ses paroles en actes en mettant effectivement en œuvre ces lignes directrices. Nous devons également renforcer l'appui apporté aux États Membres en vue de la mise en œuvre des conclusions du Cinquantenaire de la première Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (résolution 73/6), en tenant compte de leurs besoins et circonstances spécifiques. La République de Corée, qui

appuie fermement le renforcement des capacités dans ce domaine, continuera à apporter son appui aux pays qui commencent à mener des activités spatiales par l'entremise du programme international de formation spatiale de l'Institut coréen de recherche aérospatiale.

Compte tenu de l'existence de questions transversales liées à l'espace, ma délégation se félicite de la prochaine réunion-débat conjointe des Première et Quatrième Commissions sur la question de l'espace extra-atmosphérique. Nous nous réjouissons à la perspective de la poursuite de ces efforts conjoints. La version intégrale de ma déclaration sera disponible sur PaperSmart.

M. Hwang (France) : La France s'associe à la déclaration prononcée par l'observatrice de l'Union européenne (voir A/C.1/74/PV.17).

Mon pays est attaché à la préservation de la paix et de la sécurité des activités spatiales. Mon pays est attaché au respect des principes clefs qui régissent les activités spatiales, notamment ceux de la Charte des Nations Unies, le Traité sur l'espace extra-atmosphérique de 1967, la liberté d'accès à l'espace et son utilisation pacifique. La France est en outre attachée à assurer la sécurité et la viabilité à long terme des activités spatiales, afin de prévenir la dégradation des conditions d'exploitation de l'espace et de préserver l'accès des générations futures à l'espace.

L'espace est aujourd'hui indispensable, pour ses applications touchant à la vie quotidienne, et pour ses finalités tant civiles que militaires. Cette utilisation croissante de l'espace signifie que notre dépendance envers les moyens spatiaux ne peut que croître. Les bénéfices que nous retirons des applications spatiales sont sérieusement menacés par la détérioration actuelle de l'environnement spatial, du fait des risques d'incidents, d'actes délibérés, voire à cause d'actes hostiles qui peuvent aggraver dans des proportions considérables la prolifération des débris spatiaux. Il est de notre intérêt commun de promouvoir un principe d'utilisation responsable de l'espace. L'analyse renouvelée de l'environnement spatial de ses menaces et de ses risques ont conduit à une adaptation de la stratégie spatiale de la France. Notre stratégie vise à renforcer notre autonomie stratégique en s'appuyant sur trois axes : le renforcement des capacités militaires actuelles de veille stratégique et d'appui aux opérations; l'extension des capacités de connaissance de la situation spatiale; et le développement d'une capacité défensive

dans l'espace. Notre stratégie est défensive et conforme à la Charte des Nations Unies.

Plusieurs initiatives visant la prévention du déploiement en premier d'armes dans l'espace ont été proposées à la Conférence du désarmement et au sein de la Première Commission il y a des années déjà, puis à nouveau chaque année. Sans s'opposer *a priori* à des approches de type juridique, pour peu qu'elles soient vérifiables, la France privilégie des propositions immédiatement applicables compte tenu de la rapide détérioration de l'espace extra-atmosphérique et du caractère urgent de la réponse à y apporter. Le développement des activités spatiales doit se faire dans le respect du droit international général. Il est nécessaire de promouvoir un principe d'utilisation responsable de l'espace dans la poursuite de programmes spatiaux civils et militaires. La priorité est aujourd'hui de promouvoir des mesures de confiance et de transparence, ainsi que l'adoption de normes de comportement responsable des acteurs dans l'espace, notamment une norme d'interdiction de la production volontaire de débris multiples à longue durée de vie. La valeur ajoutée de ce type de mesures a d'ailleurs été rappelée au cours des travaux du Groupe d'experts gouvernementaux cette année. La version intégrale de ma déclaration sera disponible sur PaperSmart.

M. Khaldi (Algérie) (*parle en arabe*) : Une double menace, plus grave que jamais, pèse sur l'espace, à savoir la militarisation de l'espace et la nouvelle tendance à une course aux armements dans l'espace. Ces menaces nous préoccupent en raison de leurs graves répercussions potentielles sur la paix et la sécurité internationales, surtout compte tenu de la vulnérabilité du système juridique actuel relatif à l'espace. Celui-ci est insuffisant pour empêcher une course aux armements et reste imparfait.

L'Algérie appelle donc à la poursuite des efforts collectifs, notamment au sein de la Conférence du désarmement, pour promouvoir le cadre juridique actuel et faire preuve d'une volonté politique suffisante pour aboutir à un instrument juridiquement contraignant qui permettrait de prévenir une telle course de manière globale et équilibrée, d'interdire le placement de systèmes offensifs ou défensifs dans l'espace et d'interdire le recours à la force ou le lancement d'attaques militaires contre des satellites, ainsi que l'acquisition et la mise à l'essai d'armes destinées à prendre pour cible des corps célestes.

À cet égard, l'Algérie se félicite de l'adoption par l'Assemblée générale, au cours de sa précédente session, d'un certain nombre de décisions visant à promouvoir le cadre international de prévention d'une course aux armements dans l'espace, notamment les résolutions sur la prévention du déploiement d'armes dans l'espace et la menace ou l'emploi de la force contre des corps célestes et sur le non-déploiement d'armes dans l'espace en premier, ainsi que les recommandations du Groupe d'experts gouvernementaux sur les mesures de transparence et de confiance relatives aux activités spatiales.

Je tiens à rappeler que les mesures volontaires visant à assurer la transparence et l'intégration des activités dans l'espace extra-atmosphérique constituent une valeur ajoutée mais ne peuvent se substituer à la conclusion d'un traité juridiquement contraignant qui empêche une course aux armements dans l'espace, dont le cadre de négociation devrait être la Conférence du désarmement, afin d'élaborer des règles et des procédures qui répondent aux préoccupations de toutes les parties.

L'Algérie déplore que le Groupe d'experts gouvernementaux chargé par la résolution 72/250 de formuler les éléments fondamentaux d'un instrument juridiquement contraignant sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace n'ait pas été en mesure d'adopter son rapport final lors de la dernière session, tenue à Genève en mars dernier, alors que les discussions avaient enregistré des progrès sensibles et fourni des éléments de fond sur les mesures de transparence et de confiance qui pourraient être énoncées dans le cadre d'un traité visant à prévenir une course aux armements dans l'espace et le ciblage des satellites.

Pour conclure, ma délégation s'associe aux déclarations faites au nom du Mouvement des pays non alignés, du Groupe des États d'Afrique et du Groupe des États arabes au titre de ce groupe de questions (voir A/C.1/74/PV.17). La version complète de cette déclaration sera publiée sur le portail PaperSmart.

M. Verdier (Argentine) (*parle en espagnol*) : L'Argentine reconnaît l'intérêt commun de toute l'humanité et le droit souverain de chaque État de participer à l'exploration et à l'utilisation de l'espace extra-atmosphérique à des fins exclusivement pacifiques, et est convaincue des bienfaits que son exploitation peut apporter au développement humain. L'Argentine estime donc que la prévention d'une course

aux armements dans l'espace permettrait d'éviter une grave menace pour la paix et la sécurité internationales.

Le Traité de 1967 sur les principes régissant les activités des États en matière d'exploration et d'utilisation de l'espace extra-atmosphérique, y compris la Lune et les autres corps célestes constitue la pierre angulaire du régime juridique international applicable à l'espace et joue un rôle fondamental dans le maintien de l'espace à des fins pacifiques.

Sans remettre en cause ce qui précède, nous ne pouvons néanmoins ignorer le fait que ledit Traité n'interdit que les armes de destruction massive, mais pas les armes classiques, et encore moins les dispositifs ou pratiques pouvant être utilisés comme armes, tels que le brouillage des signaux. C'est pourquoi l'Argentine est favorable à la négociation, dans le cadre de la Conférence du désarmement, d'un traité interdisant le déploiement d'armes dans l'espace. Dans l'intervalle, l'adoption de mesures internationales de transparence et de confiance en ce qui concerne les activités relatives à l'espace extra-atmosphérique est sans aucun doute appropriée et nécessaire.

L'Argentine souhaite que les discussions se poursuivent au sein de la Commission du désarmement sur la mise en œuvre des recommandations du Groupe d'experts gouvernementaux sur les mesures de transparence et de confiance relatives aux activités spatiales visant à prévenir une course aux armements dans l'espace et espère qu'elles aboutiront à des recommandations d'ici à 2020.

L'Argentine se félicite également de l'organisation d'une nouvelle séance conjointe des Première et Quatrième Commissions sur les défis à relever pour assurer la sécurité et la viabilité de l'espace extra-atmosphérique. Nous estimons qu'il est utile d'aborder cette question sous un angle large, sans perdre de vue que l'objectif principal doit être de faire en sorte que l'espace reste un environnement sûr afin que tous les acteurs puissent continuer à opérer avec un minimum de restrictions.

M^{me} Daikuhara (Japon) (*parle en anglais*) : Le domaine de l'espace a connu une évolution rapide, avec un afflux de nouveaux acteurs et une diversification des activités. Les grandes constellations de satellites en orbite terrestre basse vont considérablement accroître le trafic orbital. Un nombre grandissant d'acteurs commerciaux se préparent à entrer dans le domaine de l'entretien en orbite et de l'élimination des débris

spatiaux. Dans un avenir proche, nous allons voir apparaître de plus en plus de technologies innovantes, dont certaines pourraient s'avérer perturbatrices. La distinction entre les activités civiles, commerciales et militaires s'estompe. Dans cet environnement en mutation, la communauté internationale doit trouver des idées neuves et une nouvelle approche pour nos discussions à venir.

Sur le principe, le Japon appuie l'idée d'empêcher une course aux armements dans l'espace. Nous avons participé aux discussions de fond sur cette question au sein de la Conférence du désarmement ainsi que du Groupe d'experts gouvernementaux. La Conférence du désarmement en discute depuis 1985, mais les résultats récents des travaux du Groupe d'experts gouvernementaux montrent qu'il y a des divergences de vues entre les États.

Les mesures de transparence et de confiance sont des mesures pragmatiques à court terme pour accroître la confiance et prévenir la méfiance, les malentendus et les erreurs d'appréciation entre les États en ce qui concerne les activités spatiales. Nous pensons que l'importance des mesures de transparence et de confiance doit être réaffirmée.

À cet égard, le Japon se félicite de l'adoption des Lignes directrices du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique aux fins de la viabilité à long terme des activités spatiales. Le Japon encourage tous les États Membres à appliquer ces lignes directrices selon qu'il convient.

Dans le même temps, la communauté internationale est toujours en train d'élaborer des mesures de transparence et de confiance susceptibles d'englober les aspects civils, commerciaux et militaires. Parmi les mesures de transparence et de confiance figurant dans les recommandations du rapport de 2013 du Groupe d'experts gouvernementaux (voir A/68/189), il y a des mesures efficaces pour atteindre l'objectif de prévention d'une course aux armements dans l'espace. La Commission du désarmement pourrait se pencher sur ces questions. Cela aiderait les États à approfondir leur compréhension mutuelle des menaces et des risques qui pèsent sur les activités spatiales et de ce qui pourrait constituer des paramètres acceptables pour des activités spatiales responsables.

En raison du caractère à double usage des objets spatiaux, il est par nature difficile de définir ce qu'est une arme dans l'espace. Il est également difficile de connaître

et de vérifier les intentions qui sous-tendent certaines activités spatiales. Par conséquent, nous réaffirmons la nécessité de mettre en œuvre volontairement des principes d'un comportement responsable. La mise en œuvre de tels principes peut permettre d'identifier les pratiques opérationnelles optimales en ce qui concerne un comportement responsable dans l'espace extra-atmosphérique. Nous pensons que cette approche pourrait constituer une étape concrète dans l'élaboration future de règles multilatérales dans l'espace et pourrait s'avérer relativement durable face à l'évolution des circonstances.

Pour terminer, je voudrais souligner à nouveau notre volonté d'assurer la sûreté, la sécurité et la viabilité des activités spatiales.

M. Iteboje (Nigéria) (*parle en anglais*) : Le Nigéria s'associe aux déclarations faites par les représentants de l'Indonésie et de la Zambie, respectivement au nom du Mouvement des pays non alignés et du Groupe des États d'Afrique (voir A/C.1/74/PV.17), sur le groupe de questions « Espace extra-atmosphérique ».

Le désir d'explorer et d'exploiter les ressources au-delà des limites de la Terre aux fins du développement économique et de l'amélioration de la qualité de vie du genre humain a donné lieu à des inventions technologiques et à d'autres activités dans l'espace extra-atmosphérique. De fait, la technologie spatiale a produit des outils qui nous ont permis d'effectuer des prévisions météorologiques, de protéger l'environnement, de pratiquer la télémédecine, d'améliorer l'agriculture et l'éducation, pour ne citer que quelques domaines. C'est pourquoi l'espace extra-atmosphérique et les autres corps célestes doivent continuer à être considérés comme le patrimoine commun de l'humanité et doivent être utilisés, explorés et exploités au profit et dans l'intérêt de tous, ainsi que protégés des conflits armés. Leur exploration et leur utilisation doivent se faire à des fins pacifiques et au profit et dans l'intérêt de tous les pays, quel que soit leur niveau de développement économique ou scientifique.

Le Nigéria estime que l'adoption de la Politique spatiale en Afrique et de la Stratégie spatiale africaine, en 2016, et la création, cette année, de l'Agence spatiale africaine représentent des avancées positives en vue de l'élaboration d'un programme africain de l'espace extra-atmosphérique dans le cadre de l'Agenda 2063 de l'Union africaine. La prévention d'une course aux armements dans l'espace est devenue plus urgente encore du fait de la vulnérabilité du milieu spatial et de la crainte légitime

que les instruments juridiques en vigueur ne suffisent pas à empêcher une militarisation accrue de l'espace, ou son arsenalisation. C'est pourquoi le Nigéria reconnaît la nécessité d'un traité global juridiquement contraignant sur le déploiement d'armes dans l'espace, ainsi que sur les attaques armées visant des objets spatiaux.

Ma délégation se félicite de la création du Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'étudier de nouvelles mesures concrètes de prévention d'une course aux armements dans l'espace et souligne l'importance des délibérations de fond et globales du Groupe. Nous espérons que ses travaux permettront d'approfondir les discussions techniques et d'élargir les domaines d'entente susceptibles d'être couverts par un instrument juridiquement contraignant. Il faut inclure un appui aux travaux des experts scientifiques, techniques et militaires s'agissant de mettre au point des moyens de vérifier le respect des obligations fondamentales susceptibles d'être incluses dans un instrument juridiquement contraignant, étant donné que le Groupe convient qu'une vérification multilatérale et non discriminatoire est l'une des composantes essentielles d'un futur instrument visant à prévenir une course aux armements dans l'espace.

Pour ma délégation, tous les États, en particulier ceux qui disposent d'importantes capacités spatiales, ont une responsabilité particulière de contribuer efficacement aux objectifs que sont l'utilisation de l'espace à des fins pacifiques et la prévention d'une course aux armements dans l'espace. Ils doivent également s'abstenir de tout acte contraire à ces objectifs et aux traités pertinents en vigueur, dans l'intérêt du maintien de la paix et de la sécurité internationales et de la promotion de la coopération internationale. Notre déclaration complète sera téléchargée sur PaperSmart.

M. Li Song (Chine) (*parle en chinois*) : La délégation chinoise s'associe aux déclarations faites par les représentants de l'Indonésie et de la Tunisie, respectivement au nom du Mouvement des pays non alignés et du Groupe des États arabes (voir A/C.1/74/PV.17), ainsi qu'à celles faites au nom de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est et de l'Union africaine, de même qu'à celle qui sera prononcée par le représentant de la Fédération de Russie au nom de la Communauté d'États indépendants, et aux déclarations de nombreuses délégations qui appellent toutes à prévenir l'armement de l'espace et une course aux armements dans l'espace, et qui, collectivement, font

entendre haut et fort la voix d'une majorité écrasante de la communauté internationale.

L'espace extra-atmosphérique est le patrimoine commun de l'humanité. Du fait de l'exploration de l'espace, ainsi que de la mise au point et de l'application de technologies spatiales, ce domaine est de plus en plus interconnecté au sein de la communauté humaine et concerne les intérêts de tous les pays sans exception. Depuis 40 ans, l'Assemblée générale adopte chaque année, et souvent à une majorité écrasante, une résolution sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace, et la Conférence du désarmement est également à pied d'œuvre sur ce point de l'ordre du jour. Il existe depuis longtemps un consensus international sur le fait qu'il nous faut négocier de nouveaux instruments sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace à la Conférence du désarmement. La prévention de l'armement de l'espace et d'une course aux armements dans ledit espace est une condition préalable au maintien de la sécurité dans l'espace. À défaut, il n'y aura jamais de paix dans l'espace.

Compte tenu du contexte actuel en matière de sécurité internationale, nous devons tous tirer les enseignements de l'histoire et rejeter catégoriquement la mentalité de la guerre froide en nous opposant fermement à l'armement de l'espace et en y évitant une course aux armements. La promotion du multilatéralisme et l'appui à l'ONU, en tant qu'instance principale, continuent d'être les marques de fabrique de toutes les résolutions sur l'espace extra-atmosphérique adoptées à l'Assemblée générale. La Chine et la Russie ont conjointement présenté à la Conférence du désarmement un projet de traité sur la prévention du déploiement d'armes dans l'espace, un instrument pragmatique qui tient compte du contexte actuel et historique, et qu'elles ont ensuite promu activement. L'adoption opportune d'un traité international pourrait empêcher que l'espace soit militarisé et qu'une course aux armements y ait lieu. Nous accueillons favorablement les idées et points de vue contribués par toutes les parties pour perfectionner le projet de traité et qu'il puisse servir de base aux négociations à la Conférence du désarmement.

Nous apprécions également et examinerons comme il convient toutes les initiatives ou propositions visant à parvenir à la négociation d'un instrument sur ce sujet à la Conférence du désarmement. Cela étant, il faut être clair : ce type d'initiative ne doit pas aller à contre-courant des objectifs généraux de la prévention d'une course aux armements dans l'espace, pas plus

qu'il ne doit s'écarter du but que constitue la négociation d'un instrument juridique. Des mesures de transparence et de confiance appropriées et pragmatiques pour les activités dans l'espace contribueraient à renforcer la confiance mutuelle, à minimiser les erreurs de calcul et à mieux réglementer les activités dans l'espace, mais ces mesures ne doivent pas remplacer les négociations.

Le Gouvernement chinois a toujours été pour l'utilisation pacifique de l'espace et s'oppose fermement à sa militarisation et à la possibilité d'une course aux armements dans l'espace. La Chine n'a aucune stratégie militaire ni aucun projet de domination de l'espace, et elle n'a jamais été et ne sera jamais partie à une course aux armements dans l'espace. Nous rejetons catégoriquement les accusations faites par le représentant des États-Unis, et j'exercerai plus tard mon droit de réponse à cet égard. La Chine est prête à collaborer avec toutes les parties afin de mettre en pratique, dans l'espace, le concept de l'édification d'une communauté à l'avenir partagé pour l'humanité, dans le but d'instaurer une paix durable et une sécurité commune.

M. Abu Haimed (Arabie saoudite) (*parle en arabe*) : Ma délégation s'associe aux déclarations faites par les représentants de la Tunisie et de l'Indonésie, respectivement au nom du Groupe des États arabes et du Mouvement des pays non alignés (voir A/C.1/74/PV.17).

L'espace extra-atmosphérique est le bien commun des générations futures et de l'humanité tout entière. Toute tentative de l'utiliser à des fins militaires fait peser une menace sur la paix et la sécurité internationales. Le Royaume d'Arabie saoudite souligne donc l'importance de veiller à ce que l'espace continue d'être utilisé uniquement à des fins pacifiques. Les accords juridiques internationaux qui visent à prévenir l'armement de l'espace ont contribué favorablement à l'utilisation pacifique de l'espace et à la réglementation des activités qui s'y déroulent. Tandis que nous insistons sur la nécessité d'empêcher le déploiement dans l'espace de tout type d'armement susceptible de nuire à l'humanité, nous soulignons également le droit naturel des États d'utiliser l'espace à des fins pacifiques, sur la base des accords internationaux pertinents. Face à l'évolution de la situation et compte tenu des annonces faites par divers États selon lesquelles ils ont acquis la capacité soit de placer des armes dans l'espace, soit de lancer des attaques militaires contre des satellites et autres objets spatiaux, nous pensons qu'il est nécessaire de développer ces accords.

L'Arabie saoudite est attachée au Traité sur l'espace extra-atmosphérique et aux cinq piliers défendus par l'ONU dans le domaine de l'espace. Nous sommes convaincus qu'il importe de consolider le droit de l'espace extra-atmosphérique et de veiller à ce que notre infrastructure bénéficie des sciences et technologies spatiales et de leurs applications, afin d'assurer la sécurité, la sûreté et la prospérité de l'humanité. Nous sommes également convaincus qu'il faut prévenir l'armement de l'espace et prendre des mesures déterminées pour éviter la possibilité d'un stationnement dans l'espace d'armes ou d'objets porteurs d'armes nucléaires. Mon pays réaffirme la déclaration faite au nom du Groupe des États arabes aujourd'hui concernant les quatre principes défendus par le Groupe. Le Royaume d'Arabie saoudite souligne l'importance de l'espace pour les communications, la navigation et la diffusion des médias, ainsi que pour surveiller les changements climatiques, lutter contre la désertification et gérer les crises, et améliorer la gestion des ressources naturelles terrestres. Il est donc impératif de continuer d'explorer l'espace et d'en développer les applications, tout en encourageant la recherche scientifique et en veillant à la disponibilité des ressources nécessaires pour permettre des utilisations pacifiques de l'espace qui profitent au monde entier.

Pour terminer, le Royaume d'Arabie saoudite appelle tous les États à mener leurs activités dans l'espace avec responsabilité et transparence, d'une manière qui soit propice aux mesures de confiance et de sécurité, conformément au droit international et à ses principes, et dans le but de prévenir la possibilité d'une course aux armements dans l'espace.

M. Balouji (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : L'Iran s'associe à la déclaration prononcée par le représentant de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés (voir A/C.1/74/PV.17).

Il y a quelques années, la possibilité d'une course aux armements dans l'espace ne représentait qu'un risque potentiel. Aujourd'hui, elle est une réalité concrète. Depuis le début du XXI^e siècle, un État spécifique tente de promouvoir son avantage militaire en dominant l'espace et en contrôlant l'accès à l'espace de tous les autres pays. Il n'aurait pas pu y parvenir sans la balkanisation de l'espace. La première étape a consisté à s'affranchir de toute restriction juridique, en l'occurrence le Traité sur les systèmes antimissiles balistiques de 1972, qui interdisait les essais et le déploiement d'armes basées dans l'espace. En février 2008, ce même État a introduit

des armes antisatellites et a détruit un satellite sur la base d'allégations injustifiables et invérifiables. Cet État a récemment entamé le processus portant création d'une force spatiale, qui serait la sixième arme de ses forces armées – une décision et une mesure qui, à l'évidence, sapent toujours plus la confiance et sont susceptibles de déclencher des réactions en chaîne.

Aspirer à la domination dans l'espace est une illusion qui ne fait que contribuer à sa militarisation et ouvre la voie à sa transformation en un théâtre de conflits armés. En faisant progresser son programme d'armement spatial, cet État tire parti des lacunes existantes dans le droit international régissant l'espace. Ces lacunes doivent être comblées. Le Traité sur l'espace extra-atmosphérique de 1967 ne suffit pas pour empêcher une course aux armements dans l'espace.

Étant donné l'impasse dans laquelle se trouve la Conférence du désarmement qui l'empêche d'entamer des négociations sur un instrument juridiquement contraignant sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace, la communauté internationale doit trouver un moyen de briser cette paralysie. Nous nous félicitons des délibérations fructueuses tenues par le Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'étudier de nouvelles mesures concrètes de prévention d'une course aux armements dans l'espace. Nous déplorons qu'il n'ait pas été en mesure de parvenir à un consensus sur l'adoption de son rapport de fond.

Nous estimons qu'il est de notre devoir collectif de poursuivre les efforts, en particulier au sein de la Conférence du désarmement, en vue de conclure des accords bilatéraux et multilatéraux effectifs et vérifiables de prévention d'une course aux armements dans l'espace.

M. Belousov (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Je vais donner lecture de la présente déclaration au nom de l'Arménie, du Bélarus, du Kazakhstan, du Kirghizistan, de l'Ouzbékistan, du Tadjikistan et de mon pays, la Fédération de Russie. Cette déclaration commune de la Communauté d'États indépendants (CEI) porte sur de nouvelles mesures pratiques pour la prévention d'une course aux armements dans l'espace.

Les États membres de la CEI s'efforcent de mener leurs recherches et d'utiliser l'espace extra-atmosphérique dans le plein respect de la Charte des Nations Unies, du Traité de 1967 sur les principes régissant les activités des États en matière d'exploration et d'utilisation de l'espace extra-atmosphérique,

y compris la Lune et les autres corps célestes, et d'autres normes et principes du droit international, afin de renforcer la coopération internationale et la compréhension mutuelle dans le cadre du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Les parties appellent la communauté internationale à déployer de concert d'importants efforts pour améliorer le système juridique international correspondant.

Les États membres de la CEI expriment leur vive inquiétude face à la possibilité réelle d'une course aux armements dans l'espace qui pourrait se transformer en un affrontement militaire, ce qui minerait la stabilité mondiale. Les parties notent que l'interdiction du déploiement de tout type d'armes dans l'espace pourrait empêcher l'émergence d'une menace grave pour la paix et la sécurité internationales.

Les États soulignent une fois de plus l'importance primordiale de l'adoption rapide de mesures pratiques pour la prévention d'une course aux armements dans l'espace. Les mesures les plus efficaces consisteraient en des négociations internationales visant à conclure un document multilatéral juridiquement contraignant qui offre des garanties fiables pour prévenir une course aux armements et le déploiement d'armes dans l'espace, sur la base du projet de traité sino-russe relatif à la prévention du déploiement d'armes dans l'espace et de la menace ou de l'emploi de la force contre des objets spatiaux. Les États membres de la CEI ont réaffirmé le rôle primordial que la Conférence du désarmement, seule instance de négociations multilatérales sur le désarmement, doit jouer dans la négociation d'un accord international visant à prévenir, sous tous ses aspects, une course aux armements dans l'espace.

Les États membres de la CEI se félicitent des travaux menés au sein du Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'étudier de nouvelles mesures concrètes de prévention d'une course aux armements dans l'espace, qui a pour mission d'examiner les éléments fondamentaux d'un instrument international juridiquement contraignant visant à prévenir une course aux armements dans l'espace et, entre autres, le déploiement d'armes dans l'espace, et de formuler des recommandations à ce sujet. Ils déplorent qu'un expert ait bloqué l'adoption du rapport du Groupe par consensus. Les États membres de la CEI demandent que les travaux préparatoires du Groupe soient utilisés dans le cadre des futurs travaux sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace.

Les parties s'accordent à dire que les mesures de transparence et de confiance contribueront à prévenir le déploiement d'armes dans l'espace. Les États membres de la CEI déplorent que la résolution 73/72 de l'Assemblée générale sur les mesures de transparence et de confiance relatives aux activités spatiales, traditionnellement adoptée par consensus, ait été mise aux voix pour la première fois à la soixante-treizième session et appellent à revenir rapidement à la pratique de son adoption à l'unanimité.

Tant qu'un instrument juridiquement contraignant sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace n'aura pas été conclu, les États membres de la CEI appuieront activement les efforts consentis par la communauté internationale pour faire en sorte que l'espace reste exempt d'armes. Une contribution importante à ces efforts consiste à faire progresser et à universaliser les initiatives multilatérales et les engagements politiques relatifs au non-déploiement d'armes dans l'espace en premier. L'initiative de non-déploiement étant actuellement la seule mesure de transparence et de confiance relative à la prévention d'une course aux armements dans l'espace, elle est devenue, ces dernières années, un facteur politique important pour promouvoir le renforcement de la paix internationale, assurer une sécurité égale et indivisible pour tous et garantir une plus grande prévisibilité et viabilité des activités des États en matière de recherche et d'utilisation de l'espace à des fins pacifiques.

La Présidente par intérim (*parle en anglais*) : Je donne la parole au représentant de la Fédération de Russie, qui va présenter les projets de résolution A/C.1/74/L.58, A/C.1/74/L.59 et A/C.1/74/L.60.

M. Belousov (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Je vais maintenant m'exprimer à titre national.

Depuis le début de l'année, plusieurs événements ont eu lieu qui nécessitent une réponse collective de la part de la communauté internationale. Un certain nombre de pays ont officiellement annoncé leur intention de déployer des systèmes d'armes offensives dans l'espace. Par exemple, la France est le premier pays au monde à avoir adopté une stratégie spatiale de défense. Le document déclare non seulement que l'espace est une pierre angulaire de la défense, mais prévoit également des mesures de protection actives pour ses satellites. L'OTAN est en train d'élaborer un document similaire.

L'examen de la politique des États-Unis en matière d'antimissiles balistiques a fixé l'objectif de

déployer des intercepteurs de missiles balistiques dans l'espace. Les capacités de frappe peuvent être largement utilisées pour détruire des cibles spatiales et terrestres. À cet égard, il convient de rappeler le Traité sur les systèmes antimissiles balistiques, dont les États-Unis se sont retirés en 2002. L'article V du Traité interdit le déploiement d'éléments antimissiles balistiques dans l'espace. Enfin, il ne faut pas oublier que les États-Unis sont dotés d'armes antisatellites et possèdent une expérience réelle de leur application. Tout cela ressemble à une volonté de régner en maître dans l'espace. Il est clair que la réalisation de l'objectif de déploiement d'armes dans l'espace à proximité de la Terre aura des implications catastrophiques pour la sécurité internationale et la stabilité stratégique.

La Russie cherche à empêcher que l'espace ne devienne un nouveau théâtre d'affrontements militaires et encourage les initiatives pacifiques visant à prévenir une course aux armements dans l'espace. Le projet de traité sino-russe relatif à la prévention du déploiement d'armes dans l'espace est à l'ordre du jour de la Conférence du désarmement. Toutefois, en raison de la position des États-Unis, il n'est toujours pas possible d'entamer à la Conférence un travail de fond sur le projet de traité.

Le Groupe d'experts gouvernementaux a contribué aux objectifs de prévention d'une course aux armements dans l'espace. Il a notamment préparé un rapport final, qui présente les faits nouveaux sur les éléments d'un instrument multilatéral juridiquement contraignant relatif à la prévention d'une course aux armements dans l'espace. Cependant, l'adoption du rapport a été bloquée par le représentant des États-Unis. Étant donné l'expérience du Groupe d'experts gouvernementaux, nous proposons l'adoption du projet de résolution A/C.1/74/L.58, intitulé « Nouvelles mesures concrètes de prévention d'une course aux armements dans l'espace ».

Nous avons également déposé le projet de résolution A/C.1/74/L.59, intitulé « Non-déploiement d'armes dans l'espace en premier ». Son principal objectif est de mobiliser la communauté internationale en faveur d'une initiative multilatérale de non-déploiement d'armes dans l'espace en premier.

Enfin, nous présentons le traditionnel projet de résolution A/C.1/74/L.60, intitulé « Mesures de transparence et de confiance relatives aux activités spatiales », qui, depuis 2013, était adopté sans mise aux

voix et coparrainé par la Fédération de Russie, la Chine et les États-Unis.

Le texte de ma déclaration sera disponible sur le portail du site de la Première Commission.

M. Aung (Myanmar) (*parle en anglais*) : Ma délégation s'associe à la déclaration que prononcera la représentante des Philippines au nom de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est et à celle faite par le représentant de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés (voir A/C.1/74/PV.17). Je voudrais ajouter les observations suivantes à titre national.

Les nouvelles technologies et capacités spatiales à l'intérieur et à l'extérieur de la communauté spatiale mondiale progressent rapidement. Nous reconnaissons tous que ces technologies spatiales perfectionnées doivent être consacrées au renforcement du développement socioéconomique et technique. Cependant, de nombreux orateurs ont exprimé leur préoccupation quant aux graves conséquences qu'aurait une course aux armements dans l'espace.

Si l'espace extra-atmosphérique se militarise en conséquence de tensions croissantes, non seulement la sécurité de tous les pays sera menacée, mais les initiatives de désarmement en cours seront également compromises. Le renforcement des mesures de transparence et de confiance jouera un rôle crucial dans l'apaisement des doutes que suscite la militarisation de l'espace. Les mesures de transparence et de confiance sous tous leurs aspects sont donc vivement encouragées.

À cet égard, le Myanmar pense le plus grand bien du Groupe d'experts gouvernementaux sur les mesures de transparence et de confiance relatives aux activités spatiales, créé par la résolution 65/68, et le félicite de son travail. Nous prenons acte de ses recommandations, en particulier en ce qui concerne l'adhésion aux principes pertinents énoncés dans le Traité sur les principes régissant les activités des États en matière d'exploration et d'utilisation de l'espace extra-atmosphérique, y compris la Lune et les autres corps célestes, dans la Charte des Nations Unies et dans les traités connexes en matière de désarmement et de non-prolifération. Ces principes constituent, certes, un fondement adapté en vue de promouvoir la coopération en matière d'utilisation pacifique de l'espace extra-atmosphérique, mais nous estimons qu'ils ne suffiront pas à prévenir une course aux armements dans l'espace. À cet égard, nous accueillons avec satisfaction l'initiative prise par la Chine et la Russie de présenter à la Conférence du

désarmement un projet de traité sur la prévention du déploiement d'armes dans l'espace et de la menace ou de l'emploi de la force contre des objets spatiaux.

Conscient des tensions interétatiques et des nouvelles menaces contre l'ordre international basé sur des règles, le Myanmar accueille avec satisfaction la création, par la résolution 72/50, du Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'étudier de nouvelles mesures concrètes de prévention d'une course aux armements dans l'espace. Nous félicitons aussi des recommandations du Groupe d'experts, en particulier en ce qui concerne les éléments de fond d'un instrument international juridiquement contraignant visant à prévenir une course aux armements dans l'espace.

Le Myanmar continue d'accorder sa confiance à la Conférence du désarmement en tant qu'unique instance multilatérale de négociation pour le désarmement. Nous partageons également l'opinion selon laquelle que la Conférence doit assumer, sans plus attendre, sa responsabilité principale en négociant un accord visant à prévenir une course aux armements dans l'espace sous tous ses aspects.

Pour terminer, l'espace extra-atmosphérique doit être préservé en tant que patrimoine commun de l'humanité. Les activités spatiales doivent être menées à des fins exclusivement pacifiques. Aucun acte préjudiciable ne doit être autorisé dans l'espace, quelle qu'en soit la raison.

Le Myanmar appelle tous les États Membres à travailler de concert pour prévenir tout acte dangereux dans l'espace et préserver les utilisations pacifiques de l'espace afin d'améliorer la situation de l'humanité tout entière et des générations futures.

M^{me} Wood (Australie) (*parle en anglais*) : Les obstacles à l'accès à l'espace sont en train de disparaître et la technologie spatiale est plus sophistiquée, moins coûteuse à mettre en place et plus facile à lancer et à entretenir. Dans le même temps, l'espace n'est pas à l'abri des risques associés à la concurrence stratégique mondiale croissante. L'économie mondiale, la population civile et la plupart des armées dépendent des systèmes spatiaux. Les systèmes de télédétection par satellite, de communication et de navigation garantissent un accès en temps réel aux informations nécessaires pour relier les personnes, diriger une économie mondiale, intervenir en cas de catastrophe naturelle et appuyer des opérations militaires.

L'Australie s'appuie lourdement sur ces systèmes spatiaux, notamment pour les opérations et les capacités dans le domaine de la défense. Toutefois, ces capacités spatiales sont vulnérables, et l'espace est de plus en plus considéré comme un élément important de la concurrence stratégique et de l'avantage militaire.

De nombreux représentants ici présents ont demandé si les cadres internationaux en vigueur étaient aptes à limiter le risque de conflit dans l'espace. Nous ne sommes pas convaincus que la question fondamentale est l'adéquation des cadres. Le droit international, y compris les dispositions de la Charte des Nations Unies, s'applique aux activités des États dans l'espace. Ce qui importe le plus, ce sont le comportement responsable et la confiance. Nous devons réfléchir de manière plus approfondie à la manière dont nous renforçons les normes internationales, la transparence et la coopération afin de promouvoir un comportement responsable dans l'espace.

À cet égard, l'Australie se félicite de l'adoption des 21 lignes directrices aux fins de la viabilité à long terme des activités spatiales par le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, et appelle tous les pays à les appliquer. L'Australie participera activement aux activités du groupe de travail qui examinera la question de la mise en œuvre et réfléchira à de nouvelles lignes directrices.

L'Australie a également eu le plaisir de participer aux activités du Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'étudier de nouvelles mesures concrètes de prévention d'une course aux armements dans l'espace. Les experts ont collaboré de manière constructive et déployé des efforts sincères pour s'acquitter du mandat qui leur avait été confié mais au bout du compte, il ne leur a pas été possible de parvenir à un consensus. Des divergences importantes n'ont pu être aplanies. C'est donc avec une certaine déception que nous avons assisté à la distribution du rapport non consensuel à l'issue de la réunion.

Selon l'Australie, le résultat du Groupe d'experts gouvernementaux souligne les problèmes qui entourent une approche basée sur des interdictions. Nous demeurons convaincus qu'il serait plus efficace de mettre l'accent sur le comportement. Nous pourrions prendre des mesures concrètes, notamment en élaborant une norme contre la production délibérée de débris spatiaux. Dans un premier temps, les mesures de transparence et de confiance permettront de renforcer

la confiance et de mettre en place une approche plus immédiate afin de renforcer la sécurité spatiale.

Mme Tiwet (Malaisie) (*parle en anglais*) : La Malaisie s'associe à la déclaration prononcée par le représentant de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés (voir A/C.1/74/PV.17) et à celle que fera la représentante des Philippines au nom de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est au titre de ce groupe de questions.

La Malaisie reconnaît l'importance de l'espace extra-atmosphérique et réaffirme la nécessité de s'engager à ne l'utiliser qu'à des fins pacifiques. Nous soulignons et saluons l'action du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (COPUOS) et du Bureau des affaires spatiales, qui promeuvent la coopération internationale en matière d'utilisation pacifique de l'espace extra-atmosphérique. Nous accueillons avec satisfaction l'adoption du préambule et des 21 lignes directrices aux fins de la viabilité à long terme des activités spatiales durant la soixante-deuxième session du COPUOS en juin.

La Malaisie réaffirme par ailleurs la nécessité de prévenir la militarisation de l'espace extra-atmosphérique et de le maintenir à l'abri du déploiement de tous types d'armes. À cet égard, nous sommes honorés de faire partie du Groupe d'experts gouvernementaux créé par la résolution 72/250 sur cette question importante. Tout en regrettant que le Groupe d'experts gouvernementaux ne soit pas parvenu à un consensus sur son rapport final, nous espérons que les progrès concrets accomplis par le Groupe d'experts dans le cadre de ses délibérations en août 2018 et en mars 2019, respectivement, constitueront une bonne base pour de nouvelles négociations en vue de l'adoption d'un instrument international juridiquement contraignant visant à prévenir une course aux armements dans l'espace.

Alors qu'un nombre croissant d'États se lancent dans l'exploration de l'espace extra-atmosphérique, il importe de garantir un accès sûr à l'espace; c'est un aspect crucial de la sécurité spatiale ainsi qu'un précurseur de la viabilité des activités spatiales futures. Il est également impératif que les États s'abstiennent de tout acte de nature à porter préjudice à la sécurité spatiale.

La Malaisie reste attachée à la mise en œuvre des traités internationaux gouvernant l'utilisation de l'espace qui défendent les principes juridiques adoptés par l'Assemblée générale dans sa résolution 1962 (XVIII) de 1963. À la suite de l'approbation en 2017 de notre

politique spatiale nationale à l'horizon 2030, nous avons commencé à rédiger notre législation spatiale nationale, qui permettra à la Malaisie d'adhérer aux instruments internationaux pertinents et de les ratifier, notamment le Traité sur les principes régissant les activités des États en matière d'exploration et d'utilisation de l'espace extra-atmosphérique, y compris la Lune et les autres corps célestes, de 1967.

Dans le même temps, la Politique spatiale nationale constitue un cadre pour la progression de la Malaisie dans le secteur spatial. Elle énonce clairement notre position et nos objectifs en matière de maîtrise du secteur spatial, ainsi que les mesures et la coordination nécessaires en vue d'atteindre cet objectif.

La Malaisie se réjouit de collaborer avec d'autres États Membres afin de renforcer ses capacités spatiales dans ce domaine, mais aussi pour veiller à ce que ce domaine d'activité que nous partageons soit utilisé à des fins exclusivement pacifiques.

M. Fiallo Karolys (Équateur) (*parle en espagnol*) : Outre le fait que je m'associe à la déclaration prononcée par le représentant de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés (voir A/C.1/74/PV.17), je réitère la position de l'Équateur en tant que pays pacifique.

Mon pays est favorable pour un système international basé sur des normes et l'égalité souveraine des États. L'Équateur attache de l'importance aux utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique et s'oppose de ce fait à son utilisation anarchique, et encore plus à sa militarisation, notamment en déployant du matériel militaire en dehors de l'atmosphère. Un conflit spatial ne pourrait avoir que des conséquences dévastatrices pour l'humanité. À cet égard, nous réaffirmons notre conviction qu'un instrument juridiquement contraignant pour préserver le caractère pacifique de l'espace en tant que patrimoine commun de l'humanité est indispensable. Nous saluons les efforts déployés par le Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'étudier de nouvelles mesures concrètes de prévention d'une course aux armements dans l'espace et nous regrettons qu'il n'ait pas pu adopter de conclusions. Nous nous félicitons du message vidéo de l'Ambassadeur Guillermo de Aguiar Patriota de cet après-midi, et nous prenons note avec intérêt de la recommandation qu'il a faite aux États Membres d'examiner la possibilité de tirer parti du travail important accompli par le Groupe.

Enfin, ma délégation appelle respectueusement toutes les délégations présentes à New York à promouvoir un dialogue franc sur cette question. Nous devons non seulement nous abstenir de militariser l'espace, mais également de le politiser.

M. Penaranda (Philippines) (*parle en anglais*) : Les Philippines s'associent aux déclarations qui ont été prononcées par la représentante de la Malaisie, au nom de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est, et par le représentant de l'Indonésie, au nom du Mouvement des pays non alignés (voir A/C.1/74/PV.17).

Les progrès scientifiques et technologiques rapides ont permis à l'humanité d'explorer de nouveaux horizons et de profiter de leurs avantages. Dans ce contexte, il importe de tout mettre en œuvre pour garantir l'avenir pacifique de l'humanité dans l'espace extra-atmosphérique. La découverte et l'exploration de nouveaux territoires, même si elles sont prometteuses pour les progrès humains grâce à l'innovation, doivent toujours aller de pair avec une responsabilité éthique. Même s'il reste un domaine relativement inexploré et inexploité, cela fait longtemps que certains États se servent de l'espace extra-atmosphérique pour projeter leur position dans le monde.

Les Philippines reconnaissent que tous les États ont le droit d'utiliser l'espace extra-atmosphérique et que ses avantages doivent servir au progrès pacifique de l'humanité. Nous sommes favorables à l'exploration de l'espace extra-atmosphérique pour acquérir de nouvelles connaissances et prévenir et relever les défis mondiaux, tels que les catastrophes naturelles, et nous réaffirmons que les activités spatiales doivent être menées dans le respect du droit international. Les Philippines sont également conscientes que l'espace extra-atmosphérique est menacé par une éventuelle militarisation dans le cadre d'une course aux armements, une évolution qui irait à l'encontre de l'objectif d'exploration et de préservation de l'espace extra-atmosphérique à des fins pacifiques. Par conséquent, notre pays continue d'appuyer le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (COPUOS), qui a pour mandat de régir l'exploration et l'utilisation de l'espace extra-atmosphérique au service de la paix, de la sécurité et du développement au profit de l'humanité tout entière.

Lors de leur participation à la réunion intersessions du Groupe de travail chargé du programme « Espace 2030 », les Philippines ont convenu, avec d'autres États membres du COPUOS, de contribuer au renforcement de la gouvernance mondiale

des activités spatiales et d'intensifier les efforts en vue de la mise en œuvre de programmes mondiaux en faveur de la viabilité à long terme de ces activités. Dans le cadre de cet engagement, les Philippines ont promulgué en août la loi sur l'espace, qui reconnaît la nécessité urgente d'élaborer une stratégie cohérente et unifiée pour le développement et l'utilisation de l'espace, à mettre en œuvre en tirant parti des dernières avancées réalisées dans le domaine de technologies spatiales.

Les Philippines sont également engagées en faveur de la coopération internationale, indispensable pour aider les pays en développement à développer leurs programmes de technologies et d'applications spatiales. Nous sommes conscients qu'il importe d'agir dans la transparence et d'urgence pour prévenir une course aux armements dans l'espace et nous constatons avec satisfaction que tous les États Membres sont prêts à contribuer à cet objectif commun. Les Philippines appellent les pays qui mènent des activités spatiales à respecter les résolutions pertinentes et les États Membres à œuvrer en faveur d'un instrument multilatéral efficace et juridiquement contraignant sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace.

La Présidente par intérim : Je donne maintenant la parole à l'observateur du Saint-Siège.

Mgr Auza (Saint-Siège) (*parle en anglais*) : La délégation du Saint-Siège se félicite de l'occasion qui lui est donnée de contribuer au débat de la Commission sur les questions de sécurité concernant l'espace extra-atmosphérique. Comme le stipule l'article IX du Traité fondateur de 1967 sur l'espace extra-atmosphérique, auquel sont parties la quasi-totalité des États Membres de l'ONU qui mènent des activités spatiales,

« En ce qui concerne l'exploration et l'utilisation de l'espace extra-atmosphérique, y compris la Lune et les autres corps célestes, les États parties au Traité devront se fonder sur les principes de la coopération et de l'assistance mutuelle et poursuivront toutes leurs activités dans l'espace extra-atmosphérique ... en tenant dûment compte des intérêts correspondants de tous les autres États parties au Traité. »

Cette obligation soulève clairement des questions importantes sur les efforts visant à interférer avec les satellites d'autres États ou à les détruire, ou sur le placement d'armes dans l'espace extra-atmosphérique, étant donné qu'il est déjà catégoriquement interdit de

mettre en orbite ou de placer, sur les corps célestes ou ailleurs dans l'espace, des armes nucléaires ou d'autres armes de destruction massive. En effet, attaquer des satellites de quelque manière que ce soit, que ce soit depuis l'espace ou la Terre, et lancer des armes depuis l'espace extra-atmosphérique en direction de cibles sur Terre, est incompatible avec le principe de coopération et d'assistance mutuelle dans le cadre des activités pacifiques menées dans l'espace extra-atmosphérique.

La dépendance continue et croissante à l'égard des plateformes spatiales qui facilitent les communications, la navigation, la localisation et les activités commerciales quotidiennes ici sur Terre souligne l'importance de nos efforts en faveur de la sécurité, de l'efficacité et de la viabilité de ces plateformes. Par conséquent, il convient d'interdire les attaques ou les interférences qui portent atteinte à leur bon fonctionnement, par exemple en les illuminant par des faisceaux laser destructeurs. Il faut empêcher le déplacement d'une plateforme spatiale pour intercepter une autre plateforme grâce à la création de zones dites d'exclusion autour des satellites. Les activités militaires entraînant la création de débris spatiaux doivent être considérées comme particulièrement répréhensibles, car ces débris constituent une menace pour d'autres objets spatiaux.

Comme elle l'a fait précédemment, notre délégation continue d'attirer l'attention sur de nombreux besoins et possibilités en matière de sécurité et de viabilité de l'espace. Malheureusement, peu de progrès ont été enregistrés. La Commission du désarmement n'a pas pu se réunir au printemps dernier étant donné qu'elle se trouve dans une impasse, à laquelle il faut mettre fin sans plus tarder afin que la Commission puisse reprendre son examen des mesures de transparence et de confiance relatives à l'espace extra-atmosphérique. Ces mesures peuvent favoriser à la fois la viabilité des opérations et des activités menées dans l'espace et la sécurité plus largement, non seulement dans l'espace mais aussi sur Terre. Ma déclaration intégrale est disponible sur le portail PaperSmart.

La Présidente par intérim (*parle en anglais*) : La Commission vient d'entendre le dernier orateur au titre du groupe de questions « Espace (aspects du désarmement) ». Je vais maintenant donner la parole au délégations qui souhaitent intervenir au titre du droit de réponse. À cet égard, je rappelle à toutes les délégations que la première intervention est limitée à cinq minutes et la deuxième à trois minutes.

M. Li Song (Chine) (*parle en chinois*) : Dans les déclarations que nous avons entendues aujourd'hui, les États-Unis et certains autres pays ont critiqué les activités spatiales de la Chine et ont remis en question nos politiques de maîtrise d'armements dans l'espace. La délégation chinoise rejette ces accusations. Si une course aux armements dans l'espace est en cours ou a déjà été lancée, c'est aux États-Unis qu'il faut en imputer la responsabilité. Les États-Unis sont une superpuissance disposant des connaissances scientifiques et de la technologie spatiale les plus avancées, des opérations spatiales les plus actives et de la stratégie de militarisation de l'espace la plus exhaustive, et leur stratégie vise essentiellement à dominer l'espace. Un dirigeant des États-Unis en visite au Kennedy Space Center a ouvertement déclaré en décembre dernier que, sous l'impulsion du Président Trump, son pays était en train de prendre des mesures pour s'assurer que la sécurité nationale des États-Unis prime dans l'espace de la même manière que sur Terre. La stratégie des États-Unis visant à dominer l'espace est à la base de leur campagne de militarisation de l'espace, et la guerre des étoiles est en train de devenir une réalité. La stratégie spatiale nationale introduite par l'Administration Trump a ordonné, et c'est une première, la mise en place d'une force spatiale et d'un commandement spatial ainsi que la conduite d'une série de simulations de guerre spatiale et de mises à l'essai d'armes y relatives.

J'ai quelques questions à poser au représentant des États-Unis. Si une autre puissance voulait dominer l'espace à l'instar des États-Unis, que feraient les États-Unis? S'opposeraient-ils encore avec véhémence aux négociations d'un instrument international juridiquement contraignant sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace au sein de la Conférence du désarmement? Seraient-ils encore les seuls à bloquer l'adoption du rapport du Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'étudier de nouvelles mesures concrètes de prévention d'une course aux armements dans l'espace?

Je tiens à réitérer que la Chine n'est pas les États-Unis et qu'elle ne cherche pas à dominer l'espace extra-atmosphérique comme le font les États-Unis. La Chine n'a pas l'intention de concurrencer les États-Unis ou tout autre État, que ce soit sur Terre ou dans l'espace. La Chine est entièrement tournée vers un développement pacifique et poursuit une politique de défense nationale de caractère défensif. Nous ne participerons à aucune forme de course aux armements, que ce soit sur Terre ou dans l'espace. Toutes les activités spatiales de la Chine

sont menées conformément au droit international et à ses engagements internationaux, et elles ne visent aucun État en particulier. Personne ne doit se sentir menacé par la Chine tant qu'il n'a pas l'intention d'empiéter sur les intérêts légitimes de la Chine en matière de sécurité.

En ce qui concerne la question « des capacités antisatellites chinoises », je voudrais rappeler à tous que le projet de traité visant à prévenir le déploiement d'armes dans l'espace extra-atmosphérique récemment présenté par la Chine et la Russie interdit clairement toute menace ou tout recours à la force contre des objets de l'espace extra-atmosphérique. Cette obligation suffit à résoudre la question des armes antisatellites. Je voudrais demander au représentant des États-Unis combien d'essais à des fins antisatellites ou susceptibles de l'être ont été effectués par son pays au cours des dernières décennies, et si les États-Unis seraient disposés à respecter l'obligation juridique internationale de s'abstenir de recourir à la force contre des objets de l'espace extra-atmosphérique en vertu d'un traité international juridiquement contraignant?

Pour ce qui est des préoccupations exprimées par certains quant à l'absence de mécanisme de vérification dans le projet de traité, nous voudrions apporter une précision. La Chine et la Russie proposent que, compte tenu de l'immaturité actuelle de la technologie de vérification dans l'espace extra-atmosphérique, cette question soit mise de côté pour l'instant et réglée dans le cadre d'un futur protocole additionnel. Cela n'est nullement une première dans le domaine des traités de maîtrise des armements. Par exemple, les États-Unis et plusieurs autres États occidentaux ont fait des propositions similaires concernant la question de la vérification dans le contexte de la Convention sur les armes biologiques.

La sécurité de l'espace extra-atmosphérique que veulent les États-Unis n'est ni plus ni moins que leur propre sécurité. L'objectif fondamental de la communauté internationale devrait être de préserver la sécurité commune et partagée de l'humanité dans l'espace extra-atmosphérique. Je ne crois pas que la communauté internationale souhaite voir un espace extra-atmosphérique dans lequel les États-Unis dominent tandis que d'autres se soumettent. Les règles de l'espace extra-atmosphérique doivent être formulées et respectées par la communauté internationale tout entière. Il ne sera possible d'instaurer la sécurité dans l'espace extra-atmosphérique que si nous veillons à prévenir le déploiement d'armes et une course

aux armements dans l'espace. La Chine exhorte les États-Unis à renoncer à leur stratégie de domination de l'espace et aux politiques de maîtrise des armements qu'elle sous-tend, et à se joindre à la communauté internationale avec la volonté sincère de prévenir le déploiement d'armes et une course aux armements dans l'espace, d'y maintenir la paix et la sécurité et de faire en sorte que cette question ne devienne jamais une menace durable pour la sécurité de la Terre.

M. Belousov (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Je voudrais exercer mon droit de réponse en relation avec la déclaration faite par la délégation des États-Unis.

Les États-Unis se sont dits préoccupés par l'exploitation de certains satellites russes. Je tiens à déclarer en toute responsabilité que la Fédération de Russie mène ses activités dans l'espace conformément au droit international applicable, notamment aux normes, principes et objectifs du Traité sur l'espace extra-atmosphérique de 1967. Conformément à ce traité, la Fédération de Russie évite de créer quelque difficulté ou obstacle que ce soit pour les activités spatiales d'autres États.

Toutefois, nous avons de sérieuses inquiétudes concernant le groupe de satellites américains. Il convient de souligner que ce groupe comprend plus d'un millier d'éléments, autrement dit à peu près le même nombre que le nombre total de satellites de tous les autres États réunis. L'objectif véritable de ces satellites américains est inconnu, car pour une raison que nous ignorons, ils sont tous enregistrés en tant qu'unités météorologiques ou de télécommunications. Je voudrais attirer l'attention de la Commission sur le fait que dès les années 60 et 70, les États-Unis ont mis en place un certain nombre de programmes visant à créer des armes antisatellites. Il est important de rappeler qu'à l'époque, les États-Unis et leurs alliés ont également déclaré que les satellites pouvaient être utilisés comme armes. Il est évident que de telles déclarations sont contraires à l'esprit et à la lettre du Traité sur l'espace extra-atmosphérique de 1967. Par ailleurs, les États-Unis affirment que la Russie développe des systèmes antisatellites basés au sol. Je ne sais pas pourquoi lorsqu'ils parlent de ces systèmes, les États-Unis oublient toujours de mentionner qu'ils disposent depuis longtemps de cette technologie et que tout leur système de défense contre les missiles balistiques est doté d'une capacité antisatellite qui a non seulement été testée mais également utilisée en conditions réelles.

Je tiens également à dire que les États-Unis déforment la réalité. S'ils ne sont pas capables de coopérer de manière constructive avec la Russie et la Chine pour définir dans le cadre d'un seul document des mesures de transparence et de confiance, c'est leur problème, pas celui de la Russie ou de la Chine. Comme nous l'avons souvent dit, nous sommes ouverts à la discussion. Toutefois, le document que les États-Unis proposent à l'examen de la Première Commission n'a aucun rapport avec les problèmes auxquels la Commission est confrontée.

Enfin, en ce qui concerne les systèmes antisatellites, il est regrettable que les États-Unis nous critiquent toujours sans aucune preuve factuelle. Nous avons invité les États-Unis à plusieurs reprises à mettre en place une initiative pour examiner cette question, mais ils n'ont jamais répondu à notre proposition, ce qui montre une fois de plus qu'ils n'ont aucune envie de régler la question des systèmes antisatellites, mais au contraire entendent introduire de tels systèmes dans l'espace.

M. Desautels (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Les États-Unis se félicitent de cette occasion de pouvoir répondre à certaines des déclarations faites aujourd'hui dans le cadre du débat thématique sur l'espace extra-atmosphérique.

Tout d'abord, nous trouvons regrettable qu'il faille passer du temps à débattre de la question de savoir s'il est approprié ou non qu'un membre d'un groupe d'experts gouvernementaux bloque le consensus sur un rapport. Le groupe a accepté cette possibilité lorsqu'il a adopté le principe du consensus dans ses procédures. Aujourd'hui, face à un résultat qui ne leur convient pas, certains États reprochent à d'autres d'avoir exercé leur droit établi.

Deuxièmement, les États-Unis estiment que la manière actuelle dont la question de la sécurité de l'espace extra-atmosphérique est abordée est totalement figée dans le passé. Cela fait trop longtemps que la Commission se penche sur la question de la prévention d'une course aux armements dans l'espace sans vraiment comprendre ce qui est à l'origine de la menace qui pèse sur les systèmes opérant dans l'espace. Comme nous l'avons entendu hier à l'occasion de l'atelier que l'Institut des Nations unies pour la recherche sur le désarmement a consacré à la navigation dans l'espace, la menace la plus probable pour les satellites ne provient pas des armes situées dans l'espace extra-atmosphérique mais des armes antisatellites basées au sol. Celles-ci sont

généralement moins coûteuses à mettre au point que les armes basées dans l'espace et elles peuvent, dans certains cas, être utilisées d'une manière contestable. Surtout, il s'agit d'armes qui sont déployées et utilisées aujourd'hui.

Que devons-nous donc faire pour prendre des mesures afin d'avancer dans nos efforts pour faire face à ces menaces qui pèsent sur les activités dans l'espace? Tout d'abord, nous devons reconnaître qu'il existe un intérêt commun à maintenir la paix et la sécurité dans l'espace pour le bénéfice de tous, tout en admettant que les points de vue divergent sur la manière d'y parvenir. Des désaccords importants subsistent sur des questions fondamentales telles que la définition de ce qu'est une arme. Étant donné les problèmes bien connus en ce qui concerne la vérification des capacités des objets spatiaux et le traitement du caractère à double usage de nombreux systèmes spatiaux, les États-Unis estiment que la meilleure façon de pallier les risques complexes que présentent les objets dans l'espace est d'améliorer la communication, de renforcer la connaissance de la situation et de parvenir à une compréhension commune de certains comportements opérationnels de base.

Les États-Unis estiment également que la communauté internationale devrait se concentrer davantage sur les risques grandissants liés au fait que l'espace extra-atmosphérique est congestionné et donne lieu à une compétition, deux éléments qui ont tous deux une incidence sur la viabilité et la sécurité de l'espace. Nous pensons que si ces risques étaient traités plus efficacement, cela nous aiderait à faire face aux faits nouveaux et à améliorer la viabilité, la sécurité et la stabilité dans l'espace. On constate une congestion due à la croissance rapide du nombre d'objets en orbite, qui incluent des satellites, actifs ou non, des étages de fusée et autres débris, lesquels créent des risques et des difficultés s'agissant de manœuvrer des vaisseaux spatiaux.

Le deuxième risque découle de la nature compétitive et concurrentielle de l'espace. L'espace n'est pas à l'abri de la compétition entre grandes puissances qui se déroule sur Terre. Une telle concurrence augmente le risque que des crises ou des conflits qui se produisent sur Terre finiront par s'étendre à l'espace, ce qui pourrait affecter les économies et les citoyens qui dépendent des avantages de l'espace. Pour leur part, les États-Unis continueront à envisager des mesures bilatérales et multilatérales juridiquement non contraignantes pour éviter de compromettre la stabilité

et la sécurité du milieu spatial, ainsi que des normes qui encouragent un comportement responsable dans l'espace et son utilisation à des fins pacifiques, notamment par l'élaboration et la promotion de normes de comportement dans l'espace et de meilleures pratiques pour les activités qui y sont menées. Nous pensons également qu'il faut établir des lignes de communication, en particulier entre les opérateurs de satellites, de sorte que les erreurs de communication – voire les échecs, parfois – concernant les activités satellitaires ne fassent pas naître de risques ou d'erreurs d'appréciation plus importants encore.

Les États devraient également procéder à des échanges d'informations, que ce soit sur les politiques spatiales nationales ou sur les politiques de défense spatiale, afin que nous puissions être informés des politiques qui régissent les forces spatiales que d'autres pays auraient déjà mises en place. À cet égard, je tiens à saluer les remarques de nos collègues du Royaume-Uni et à applaudir le travail accompli lors de la Conférence de Wilton Park sur la sécurité spatiale, en avril. Cette conférence a abouti à un document important qui donne matière à réflexion au regard de l'examen, par la Commission, de mesures de transparence et de confiance efficaces et volontaires. Ces actes de coopération, de communication et de transparence peuvent être des éléments cruciaux pour renforcer la confiance entre tous les acteurs de l'espace.

M. Hwang (France) : Je voudrais exercer mon droit de réponse à la déclaration prononcée par la Fédération de Russie, qui a cité mon pays et qui a cité, notamment, notre stratégie de défense spatiale. Je crois que la Russie a une lecture biaisée de notre nouvelle stratégie de défense spatiale. Elle l'a présentée, et elle la présente, délibérément de façon à diffuser des informations qui sont tronquées, voire fausses, sur cette nouvelle stratégie spatiale de défense française. Ce n'est pas la première fois que la Russie agit de cette façon, par des communiqués du Ministère des affaires étrangères, ou encore, plus récemment, lors d'une consultation informelle ouverte à tous qui a eu lieu dans ces locaux vendredi dernier. La Russie est un partenaire stratégique très sérieux; elle connaît parfaitement ses dossiers; elle n'est pas sans savoir ce que contient réellement notre stratégie spatiale de défense. Ce n'est pas un hasard si c'est la Russie qui soulève la question, car c'est précisément, notamment, suite à son comportement dans l'espace que nous avons dû réadapter notre stratégie de défense spatiale. Je renvoie à ce sujet la Commission à la première déclaration de ma ministre des armées, à Toulouse, en septembre 2018.

Notre stratégie spatiale de défense est un exercice de transparence inédit et complet. J'insiste là-dessus : c'est un exercice de transparence inédit et complet. L'ironie, c'est que ce sont les pays qui sont les moins transparents sur leurs propres activités spatiales qui expriment des frustrations sur ce plan. Or les frustrations sont bien de notre côté. Notre stratégie spatiale de défense est purement défensive : c'est dans son titre. Cette stratégie spatiale de défense est en ligne; elle est publique. Elle ne parle pas de système de frappe, contrairement à ce que vient de dire le délégué de la Fédération de Russie. Elle repose sur deux axes majeurs. Premièrement, nous allons renforcer nos capacités de défense des capacités militaires actuelles, de veille stratégique et d'appui aux opérations, ainsi que l'observation, l'écoute, les télécommunications, le positionnement, la navigation, la météorologie et la géographie. Et nous allons étendre nos capacités de connaissances de la situation spatiale pour surveiller l'activité sur toutes les orbites. Nous le faisons parce que nous estimons nécessaire de préserver notre autonomie stratégique. Ce que nous allons faire, bien entendu, c'est inviter – et je l'ai fait précédemment – toutes les puissances spatiales à faire preuve du même niveau de transparence.

Je voudrais, pour conclure, dire que notre ambition s'inscrit dans un cadre juridique international existant. Nous respectons parfaitement le droit international, et notamment celui de la légitime défense, qui est reconnu par la Charte des Nations Unies. Nous continuerons partout, dans toutes les enceintes, y compris à la Conférence du désarmement, à promouvoir des règles de bonne conduite et à contribuer à la définition de normes internationales de comportement, de façon que l'ensemble de la communauté internationale participe à cet effort à faire définitivement de l'espace un environnement pacifique.

M. Belousov (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Je voudrais répondre à la déclaration de mon collègue américain. Quel curieux tableau il brosse. Il a qualifié d'obsolète l'approche actuelle visant à assurer la sécurité dans l'espace. Que se proposent de faire les États-Unis? Ils proposent de régler un problème de sécurité en plaçant des armes dans l'espace – en d'autres termes, en introduisant la menace d'un conflit militaire dans l'espace circumterrestre. Ce concept de sécurité nous ramène aux XVII^e, XVIII^e et XIX^e siècles, lorsque le Royaume-Uni défendait ses navires marchands grâce à sa puissante marine. Qu'il me soit permis de rappeler à la Commission que l'histoire de cette époque est marquée par un grand nombre de conflits militaires armés.

Nous sommes d'accord avec tout ce que notre collègue américain a dit sur l'importance de recourir aux mesures de transparence et de confiance pour régler les questions cruciales de transparence et de viabilité et pour assurer la sûreté et la sécurité des activités, entre autres choses. Toutefois, toutes ces questions sont déjà activement examinées, en détail et en profondeur, par le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique qui, de fait, est chargé d'examiner ces questions. Nous pensons que les aborder dans une enceinte consacrée au désarmement est contreproductif. Ici, notre mission consiste à traiter des questions relatives à la maîtrise des armements, au désarmement et à la non-prolifération.

La Présidente par intérim (*parle en anglais*) : La Commission va maintenant passer au groupe de questions « Désarmement et sécurité sur le plan régional ». Nous avons une longue liste d'orateurs et d'oratrices pour ce groupe. J'appelle donc toutes les délégations à coopérer pleinement et à respecter la limite de temps de parole, afin d'éviter que la Commission prenne du retard.

Je donne maintenant la parole au représentant de l'Indonésie, qui va présenter le projet de A/C.1/74/L.28, au nom du Mouvement des pays non alignés.

M. Situmorang (Indonésie) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de m'exprimer au nom du Mouvement des pays non alignés. Je vais donner lecture d'un résumé de ma déclaration.

Le Mouvement des pays non alignés réaffirme son plein appui à la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive. En attendant la création de cette zone, le Mouvement exige qu'Israël, seul pays de la région à n'avoir ni rejoint le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) ni déclaré qu'il entendait le faire, renonce à posséder des armes nucléaires, accède au TNP sans conditions préalables et sans plus de délai, place rapidement toutes ses installations sous le régime des garanties généralisées de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), conformément à la résolution 487 (1981) du Conseil de sécurité, et s'acquitte de ses activités nucléaires dans le respect du régime de non-prolifération.

Les États membres du Mouvement des pays non alignés qui sont parties au TNP se déclarent à nouveau profondément déçus par le fait que le Plan d'action de 2010 sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et de toutes autres armes de

destruction massive n'a pas été mis en œuvre. Ils rejettent catégoriquement les prétendus obstacles à la mise en œuvre du Plan d'action et de la résolution de 1995 sur le Moyen-Orient. À cet égard, le Mouvement des pays non alignés se félicite de l'adoption par l'Assemblée générale de la décision 73/546, relative à la convocation d'une conférence sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive, ainsi de la première session, qui se tiendra en novembre sous la présidence de la Jordanie. Le Mouvement appelle tous les États de la région, sans exception, à y participer activement, à négocier de bonne foi et à conclure un traité juridiquement contraignant sur la création d'une telle zone.

Le Mouvement réaffirme sa vive préoccupation devant le recours croissant des pays à l'unilatéralisme et souligne que le multilatéralisme et les solutions convenues dans un cadre multilatéral sont, conformément à la Charte des Nations Unies, la seule méthode viable pour traiter les questions de désarmement et de sécurité internationale. Nous insistons par ailleurs sur notre position de principe contre l'emploi, ou la menace d'emploi, de la force contre l'intégrité territoriale de tout État. Le Mouvement des pays non alignés rappelle le succès des négociations entre la République islamique d'Iran et les gouvernements des E3+3, qui ont abouti, le 14 juillet 2015, à la version finale du Plan d'action global commun, entériné dans la résolution 2231 (2015) du Conseil de sécurité. Le Mouvement des pays non alignés appelle à la pleine mise en œuvre du Plan d'action par tous ses participants et souligne que cet accord montre que le dialogue et la diplomatie sont les moyens les plus appropriés pour résoudre ces questions, comme le Mouvement l'a toujours préconisé.

Nous estimons que les zones exemptes d'armes nucléaires constituent des avancées et des mesures importantes pour renforcer le désarmement et la non-prolifération nucléaires à l'échelle mondiale. Dans ce contexte, il est essentiel que les États dotés d'armes nucléaires donnent à tous les États d'une zone exempte d'armes nucléaires des assurances inconditionnelles contre l'emploi ou la menace d'emploi d'armes nucléaires en toutes circonstances. Nous exhortons tous les États dotés d'armes nucléaires à ratifier les protocoles à tous les traités établissant des zones exemptes d'armes nucléaires, à retirer toutes les réserves ou déclarations interprétatives qui seraient incompatibles avec leur objet et leur but, et à respecter le statut de dénucléarisation de ces zones. Le Mouvement appelle à la conclusion d'accords librement consentis entre États d'une même

région en vue de créer de nouvelles zones exemptes d'armes nucléaires dans les régions où il n'en existe pas, conformément aux dispositions du Document final de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement (résolution S-10/2), et aux principes et directives adoptés par la Commission du désarmement en 1999.

Pour terminer, le Mouvement des pays non alignés tient à insister sur l'importance des activités menées par l'Organisation des Nations Unies au niveau régional pour accroître la stabilité et la sécurité de ses États Membres, qui pourraient être considérablement renforcées par le maintien et la revitalisation des trois centres régionaux pour la paix et le désarmement. Au titre de ce groupe de questions, le Mouvement des pays non alignés présentera le projet de résolution A/C.1/74/L.28, intitulé « Application de la Déclaration faisant de l'océan Indien une zone de paix », pour lequel il espère obtenir l'appui de toutes les délégations.

M. Laouani (Tunisie) (*parle en arabe*) : Avant toute chose, je signale que le Groupe des États arabes s'associe à la déclaration qui vient d'être faite par le représentant de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés.

Le Groupe des États arabes rappelle les nombreuses résolutions de l'Assemblée générale, les résultats des sessions extraordinaires de l'Assemblée consacrées au désarmement et les recommandations consensuelles de la Commission du désarmement, qui comprennent des indications explicites sur le lien qui existe entre le désarmement et le maintien de la paix et de la sécurité internationales, ainsi qu'entre le désarmement et le développement durable. Il y a également un certain nombre de résolutions et de documents de l'ONU qui soulignent le caractère central des efforts de désarmement et de maîtrise des armements à l'échelon régional.

De toutes les régions du monde, le Moyen-Orient est sans doute celle qui a le plus besoin de renforcer ses efforts de désarmement et de maîtrise des armements afin de contribuer à instaurer la confiance, parvenir à la paix et à la sécurité et consolider les piliers du développement durable. Le Groupe des États arabes souligne l'importance cruciale des accords visant à créer des zones exemptes d'armes nucléaires partout dans le monde, y compris au Moyen-Orient. À cet égard, nous soulignons la nécessité d'adopter des mesures efficaces et immédiates conformément à la résolution que le Groupe des États arabes présente

chaque année, intitulée « Le risque de prolifération nucléaire au Moyen-Orient ». Nous nourrissons l'espoir que la communauté internationale et les pays épris de paix et de stabilité appuieront cet important projet de résolution (A/C.1/74/L.2), comme par le passé.

Le Groupe des États arabes invite les trois États coauteurs de la résolution sur le Moyen-Orient, qui a été adoptée à la Conférence de 1995 des Parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires chargée d'examiner le Traité et la question de sa prorogation, et qui fait partie intégrante de la prorogation du Traité pour une durée indéfinie, à s'acquitter de leur responsabilité eu égard à son application. Nous affirmons également notre détermination à faire tout ce qui est en notre pouvoir pour établir au Moyen-Orient une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive, ce qui renforcerait les chances de paix, de sécurité et de stabilité dans l'une des régions les plus sujettes aux conflits et les plus instables du monde. Dans ce contexte, le Groupe des États arabes insiste sur l'importance de la conférence sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive, qui se tiendra en novembre sous la présidence de la Jordanie, conformément à la décision 73/546 de l'Assemblée générale. Nous exhortons toutes les parties prenantes à y participer de bonne foi en vue de négocier un traité juridiquement contraignant qui puisse contribuer à renforcer la paix et la sécurité régionales et internationales.

Les États arabes se sont engagés à assumer leur part de responsabilité en ce qui concerne la réalisation de la paix et de la stabilité au Moyen-Orient et la création d'une zone exempte d'armes de destruction massive. Il appartient maintenant aux autres parties prenantes d'assumer les leurs. À cet égard, le Groupe des États arabes exprime ses vives préoccupations face à la menace que représente le refus persistant d'Israël d'adhérer au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP). Israël est le seul pays du Moyen-Orient à ne pas avoir encore adhéré à ce Traité et à refuser de placer ses installations nucléaires sous le système de garanties généralisées de l'Agence internationale de l'énergie atomique. Nous sommes d'avis que le retard prolongé dans la mise en œuvre de l'engagement pris par la communauté internationale dans la résolution de 1995 sur le Moyen-Orient, qui prévoit la création dans la région d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive, constitue un grave revers pour notre action

en faveur du désarmement nucléaire et entrave les travaux visant à prévenir la prolifération des armes de destruction massive dans le monde et à assurer la sécurité dans la région.

Le Groupe des États arabes espère que la session en cours de l'Assemblée générale insufflera un nouvel élan aux efforts visant à entamer des négociations sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive, dans l'intérêt de la sécurité de tous, sans exception, et conformément aux buts et principes de l'ONU et aux engagements internationaux convenus dans ce domaine.

M^{me} Azucena (Philippines) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de faire cette déclaration au nom des 10 États membres de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN).

L'ASEAN réaffirme qu'il importe de renforcer la coopération internationale et régionale dans les domaines de la non-prolifération et du désarmement nucléaires et des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire, ainsi que pour garantir l'élimination, la non-prolifération et la non-utilisation des armes chimiques et biologiques. L'ASEAN estime que la force et l'importance du régionalisme reposent sur son ouverture, sur le fait qu'il est basé sur des règles et sur l'accent mis sur les avantages et le respect mutuels. Nous demeurons déterminés à promouvoir collectivement les initiatives de désarmement régionales compte tenu de la complexité croissante des problèmes de sécurité auxquels nous sommes confrontés. L'ASEAN considère que la transparence, les mesures de confiance et les progrès en matière de désarmement régional sont indispensables en vue d'améliorer les conditions de sécurité dans la région du Pacifique. Nous réaffirmons donc notre attachement aux obligations contractées en vertu des traités de désarmement signés par les États membres de l'ASEAN, et nous attachons de l'importance au cadre de dialogues régionaux en vue de faciliter une mise en œuvre équilibrée de nos engagements.

Nous réitérons notre volonté de préserver la région d'Asie du Sud-Est en tant que zone exempte d'armes nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive, conformément au Traité sur la zone exempte d'armes nucléaires de l'Asie du Sud-Est et à la Charte de l'ASEAN. Nous soulignons l'importance d'une mise en œuvre pleine et effective du Traité, notamment en application du Plan d'action visant à renforcer l'application du Traité (2018-2022). Nous réitérons par ailleurs notre volonté de continuer à collaborer avec

les États dotés d'armes nucléaires et d'intensifier les efforts engagés par toutes les parties afin de régler toutes les questions en suspens conformément aux buts et principes énoncés dans le Traité. Nous reconnaissons également l'importance des autres zones exemptes d'armes nucléaires dans le contexte du régime mondial existant de non-prolifération, et nous continuons d'appuyer les efforts visant à créer de telles zones, en particulier au Moyen-Orient.

L'ASEAN exhorte toutes les parties concernées à relancer un dialogue pacifique et à continuer d'œuvrer à la réalisation d'une paix et d'une stabilité durables dans une péninsule coréenne dénucléarisée, notamment grâce à la mise en œuvre intégrale et rapide de la Déclaration de Panmunjom, de la Déclaration de Pyongyang et de la déclaration conjointe des dirigeants des États-Unis et de la République populaire démocratique de Corée.

Nous avons salué la signature en septembre de modalités pratiques entre l'ASEAN et l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), et nous nous réjouissons de renforcer notre coopération avec l'AIEA dans les domaines de la sûreté, de la sécurité et des garanties nucléaires, ainsi que des technologies nucléaires et de leurs applications.

Nous soulignons l'importance du réseau des organismes de contrôle nucléaire de l'ASEAN (ASEANTOM), et nous nous sommes félicités de la convocation en juillet en Thaïlande de la sixième réunion annuelle de l'ASEANTOM, de l'adoption en 2018 de son plan de travail quinquennal ainsi que de la poursuite de sa mise en œuvre, mais aussi de l'adoption des directives administratives et du lancement du site Web de l'ASEANTOM l'année dernière.

Nous réaffirmons le rôle que joue le Centre régional de la lutte antimines de l'ASEAN en tant que centre d'excellence qui encourage les efforts visant à régler le problème des restes explosifs de guerre pour les États membres intéressés de l'ASEAN, ainsi qu'à sensibiliser davantage le public aux dangers des restes explosifs de guerre pour les communautés touchées. Nous avons salué la convocation d'un séminaire régional sur la pleine opérationnalisation du Centre régional de la lutte antimines de l'ASEAN, qui a eu lieu au Cambodge en avril et a porté sur le renforcement des efforts régionaux visant à régler le problème des restes explosifs de guerre au moyen d'une approche intégrée, ainsi que la tenue d'un atelier régional en République démocratique populaire lao en octobre sur la question de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes

dans le contexte de la lutte que mène l'ASEAN contre les mines et les restes explosifs de guerre.

Nous sommes heureux que grâce aux contributions actives de tous ses participants, le Forum régional de l'ASEAN continue d'aller de l'avant en tant qu'instance multilatérale importante pour le dialogue et la coopération en matière de sécurité politique, ainsi que pour promouvoir l'adoption de mesures de confiance et la diplomatie préventive dans la région d'Asie et du Pacifique. Le Forum régional a tenu sa 11^e réunion intersessions sur la non-prolifération et le désarmement à Bali en avril, laquelle a été coprésidée par l'Indonésie, le Japon et la République de Corée. L'ASEAN estime que l'élaboration d'initiatives concrètes, le renforcement des capacités et le maintien de la continuité grâce à la coopération régionale sont essentiels si nous voulons progresser vers la réalisation de nos engagements mondiaux en matière de désarmement. Nous demeurons disposés à collaborer avec la communauté internationale dans cette entreprise.

M^{me} Carey (Bahamas) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom des 14 États membres de la Communauté des Caraïbes (CARICOM) à l'occasion de ce débat thématique sur la sécurité et le désarmement régionaux. La version intégrale de ma déclaration sera mise à disposition sur PaperSmart.

Les États membres de la CARICOM restent déterminés à contribuer au maintien de la paix et de la sécurité internationales en s'acquittant de leurs obligations internationales et en prenant des mesures aux niveaux national et régional. Nous voulons établir des approches pratiques et novatrices en collaboration avec d'autres États Membres et institutions afin de lutter contre les menaces multidimensionnelles et complexes qui se posent à la sécurité dans notre région.

Pour garantir la sécurité, qui est le quatrième pilier de notre processus d'intégration régionale, les États membres de la CARICOM restent déterminés à lutter contre le commerce illicite d'armes à feu, qui continue d'avoir des conséquences dévastatrices et durables pour tous ces pays. Pour s'attaquer à ce problème, l'Organisme d'exécution des mesures de sécurité et de lutte contre la criminalité de la CARICOM et le Centre régional des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes ont organisé une réunion des autorités nationales consacrée aux armes à feu en décembre 2018 afin de faciliter et de renforcer la coopération entre les Caraïbes et les partenaires internationaux en matière de

lutte contre le trafic d'armes. En janvier de cette année, l'Organisme a également fourni une formation ouverte sur le lancement de poursuites à Antigua-et-Barbuda, aux Bahamas, à la Barbade, au Belize, à la Dominique, à la Grenade, à Haïti, à la Jamaïque, à Montserrat, à Saint-Vincent-et-les Grenadines, à Sainte-Lucie, au Suriname et à la Trinité-et-Tobago.

La CARICOM prend note avec satisfaction des résultats du projet pluriannuel du Centre régional, qui permettent de continuer à renforcer la capacité des 14 États des Caraïbes à lutter contre le trafic d'armes légères en améliorant la gestion des stocks et les procédures de destruction des armes. En outre, des tables rondes nationales et interinstitutions ont été organisées durant la première moitié de l'année 2019 aux Bahamas, en République dominicaine et à la Trinité-et-Tobago afin de renforcer les enquêtes relatives aux armes et d'évaluer les capacités de gestion du renseignement balistique. La CARICOM a également accueilli avec satisfaction le don par le Centre de matériel et de technologies de pointe à des laboratoires scientifiques au Belize, au Guyana et en Jamaïque. Pour tenter d'améliorer le partage d'informations entre les États, le Centre, en collaboration avec le Département d'État des États-Unis et l'Organisme, a organisé une réunion des parties prenantes afin de renforcer les capacités en matière d'expertise balistique dans toute la région des Caraïbes. De même, grâce à des fonds du Mécanisme de financement des Nations Unies pour la coopération en matière de réglementation des armements, l'Organisme a élaboré un projet de modèle de législation de la CARICOM en vue de renforcer la capacité des États membres de la CARICOM à ratifier et mettre en œuvre leurs obligations en vertu du Traité sur le commerce des armes et du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, ainsi que de la Convention interaméricaine contre la fabrication et le trafic illicites d'armes à feu, de munitions, d'explosifs et d'autres matériels connexes.

La CARICOM saisit cette occasion pour réitérer le caractère indispensable de la participation des femmes et des jeunes aux affaires de désarmement. C'est pourquoi nous avons accueilli avec une profonde satisfaction une étude sur la prévention de la violence contre les femmes au moyen de la maîtrise des armements, qui examine l'impact de la violence armée sur les femmes et le lien entre cette violence et la maîtrise des armes légères, et qui a été présentée durant un séminaire sous-régional organisé à El Salvador en février.

La CARICOM est attachée à la pleine mise en œuvre du programme de la CARICOM en vertu de la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité en vue de prévenir le transit, le transbordement, l'importation, l'exportation, la réexportation et le courtage de matières à double usage qui pourraient être utilisées pour fabriquer des armes chimiques, biologiques, radiologiques ou nucléaires et des matières connexes. Nous sommes heureux d'annoncer qu'en mars, le Suriname a présenté son plan d'action national au Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004), et nous remercions ses partenaires, y compris le Groupe d'experts du Comité, qui ont contribué à l'élaboration de ce plan.

Reconnaissant que le problème de la cybercriminalité n'est plus nouveau, une conférence régionale de la CARICOM sur les politiques et stratégies de lutte contre la cybercriminalité s'est tenue en République dominicaine en juin. Cette conférence, qui a été organisée avec l'aide de l'Organisme, du Gouvernement de la République dominicaine, de l'Union européenne et du Conseil européen, avait pour but de renforcer les politiques et stratégies en matière de cybersécurité, d'échanger des données d'expérience et des bonnes pratiques et de rédiger un guide sur les stratégies de lutte contre la cybercriminalité.

Je m'en voudrais de ne pas de souligner le rôle particulier joué par l'Organisme pour l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes (OPANAL). Comme nous l'avons déjà souligné, l'OPANAL reste un élément important des efforts que déploie la région d'Amérique latine et des Caraïbes pour renforcer concrètement la sécurité et le désarmement régionaux, et la CARICOM continuera d'appuyer l'Agence.

Pour terminer, je tiens à souligner que le but ultime de la CARICOM, grâce à la mise en œuvre de sa stratégie en matière de lutte contre la criminalité et de sécurité, est de renforcer la sécurité de ses citoyens. Nous voulons établir des partenariats sérieux et mutuellement bénéfiques alors que nous nous employons à renforcer nos capacités institutionnelles. À cet égard, nous tenons à remercier tous nos partenaires ainsi que les organisations régionales et sous-régionales et les organisations de la société civile qui apportent les ressources financières, techniques et autres nécessaires à la réalisation de nos objectifs dans la région.

La Présidente par intérim : Je donne à présent la parole à l'observatrice de l'Union européenne.

M^{me} Homolkova (Union européenne) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union européenne. La Macédoine du Nord, le Monténégro et l'Albanie, pays candidats, s'associent à cette déclaration.

Après huit ans d'une guerre brutale en Syrie, nous ne pouvons que nous féliciter de l'accord sur la formation de la Commission constitutionnelle. L'Union européenne a toujours soutenu que toute solution durable au conflit passe par une véritable transition politique. Cependant, les hostilités en Syrie persistent. Les parties doivent prendre des mesures de renforcement de la confiance et garantir l'accès humanitaire et le plein respect du droit humanitaire international. Il faut notamment décréter un cessez-le-feu global et durable sur l'ensemble du territoire syrien. L'Union européenne condamne dans les termes les plus fermes toutes les attaques menées par le régime syrien et ses alliés contre les populations et les infrastructures civiles, en violation du droit humanitaire international. Tous les auteurs de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité doivent répondre de leurs actes. Nous demandons également à la Turquie de mettre un terme à ses mesures militaires unilatérales. L'Union européenne tient à rappeler la décision prise par ses États membres de cesser immédiatement l'octroi de licences d'exportation d'armes vers la Turquie, qui pourraient être utilisées en Syrie, et appelle les autres États Membres de l'ONU à faire de même. Nous condamnons dans les termes les plus fermes l'emploi d'armes chimiques par les forces armées arabes syriennes et Daech. L'Union européenne impose actuellement des mesures restrictives à 32 personnes et deux entités en République arabe syrienne, en raison de leur rôle dans la mise au point, la production et l'utilisation d'armes chimiques, en violation de la Convention sur les armes chimiques.

Les tirs répétés de missiles balistiques effectués par la République populaire démocratique de Corée, en violation de multiples résolutions du Conseil de sécurité, représentent une grave menace pour la paix et la sécurité régionales et internationales et sapent les efforts en cours au niveau international visant à instaurer durablement la paix et la sécurité dans la péninsule coréenne. Nous appelons la République populaire démocratique de Corée à s'acquitter pleinement de toutes ses obligations internationales.

L'Union européenne est déterminée à continuer à travailler en collaboration avec la communauté internationale pour préserver le Plan d'action global

commun, un élément clef du régime mondial de non-prolifération nucléaire, essentiel pour la sécurité régionale, européenne et internationale. L'Union européenne regrette vivement le retrait des États-Unis du Plan d'action et exhorte l'Iran à se conformer à nouveau pleinement au Plan d'action. En outre, nous appelons l'Iran à jouer un rôle constructif dans la région et notamment à s'abstenir de toute activité liée aux missiles balistiques conçus pour pouvoir emporter des armes nucléaires. Par ailleurs, ce pays doit respecter pleinement toutes les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité relatives au transfert de missiles et de matières et technologies connexes à des acteurs étatiques ou non étatiques. Malheureusement, de nouvelles tensions sont apparues dans une région qui est déjà touchée par trop d'instabilité et de conflits. L'Union européenne a appelé tous les acteurs de la région du Golfe à faire preuve de retenue. Nous attendons de toutes les parties qu'elles respectent pleinement le droit international et les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

Alors que nous assistons à la résurgence de tensions dans la région du Cachemire, nous appelons les deux parties à éviter l'escalade et nous les encourageons à reprendre le dialogue bilatéral en vue de trouver une solution pacifique et politique.

L'ordre de sécurité européen est fondé sur les principes de la souveraineté, de l'indépendance et de l'intégrité territoriale des États, de l'inviolabilité des frontières, du règlement pacifique des différends et de la liberté des pays de décider de leur propre avenir. Malheureusement, ces principes clefs de longue date de la sécurité européenne n'ont pas été respectés par tous. Nous condamnons fermement la violation flagrante de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de l'Ukraine par les forces armées russes et l'annexion illégale de la République autonome de Crimée et de la ville de Sébastopol, que nous ne reconnaissons pas. L'Union européenne reste déterminée à mettre pleinement en œuvre sa politique de non-reconnaissance, notamment au moyen de mesures restrictives. L'Union européenne continue d'appeler toutes les parties à mettre en œuvre rapidement et intégralement les Accords de Minsk et à honorer pleinement leurs engagements, afin de parvenir à une solution politique durable au conflit, conformément aux principes et aux engagements de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE). Nous appelons la Russie à assumer pleinement ses responsabilités à cet égard.

Tous les pays européens ont grandement bénéficié des mesures de contrôle des armes classiques et de renforcement de la confiance et de la sécurité au sein de l'OSCE. Nous soulignons l'importance de l'application intégrale de ces instruments. L'Union européenne appuie l'OSCE dans ses efforts visant à sécuriser les armes et les biens à double usage dans la région, et nous continuons d'apporter un appui important au renforcement des capacités de contrôle des armes légères en Europe du Sud-Est.

Nous appuyons fermement les efforts déployés par l'Afrique en matière de paix et de sécurité, notamment l'ambition de l'Union africaine de faire taire les armes d'ici à 2020. L'Union européenne a également conclu un partenariat avec la Ligue des États arabes, ainsi qu'avec l'Organisation des États américains. La version intégrale de la déclaration de l'Union européenne sera publiée en ligne.

M. Elhomosany (Égypte) (*parle en anglais*) : Le Moyen-Orient reste l'une des régions les plus instables du monde, et la situation continue de s'aggraver, compte tenu de l'intensification sans précédent des conflits, des guerres par procuration, du terrorisme et de la violence sectaire.

Pour citer le document final de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, adopté par consensus en 1978,

« La paix et la sécurité internationales, pour être durables, ne peuvent ni être édifiées sur l'accumulation d'armes... ni être maintenues par l'équilibre précaire de la dissuasion ou des doctrines de supériorité stratégique. Une paix réelle et durable ne peut être instaurée que grâce à ... une réduction rapide et substantielle des armements et des forces armées » (*résolution S-10/2, par. 13*).

Aujourd'hui, en 2019, nous devons reconnaître que l'instauration de la paix et la sécurité au Moyen-Orient ne saurait passer par la dissuasion et l'accumulation d'armes mais plutôt par la mise en place d'une architecture juste en matière de sécurité permettant d'assurer la sécurité collective et collaborative de tous les États et peuples de la région. Des mesures sérieuses en vue de la création d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive au Moyen-Orient auraient pu préserver la région et le monde de guerres et d'horreurs dévastatrices, ainsi que des préoccupations chroniques des pays de la région

en matière de prolifération. Nous considérons que la Conférence sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive, dont la première session doit se tenir en novembre, est la mesure la plus concrète qui ait été prise jusqu'à présent dans ce sens.

En plus de son engagement en faveur d'une paix durable et juste au Moyen-Orient, l'Égypte a participé de manière constructive à tous les efforts internationaux visant à relever les défis liés à la maîtrise des armements, au désarmement et à la non-prolifération dans la région. Compte tenu de plusieurs tentatives infructueuses dont nous avons fait l'expérience, nous sommes fermement convaincus que l'ONU est l'enceinte idéale au sein de laquelle les États de la région peuvent élaborer et négocier une architecture de sécurité et de maîtrise des armements propice à une paix durable. Continuer à fermer les yeux sur la grave détérioration des conditions de sécurité dans la région ne fera qu'entraîner de nouvelles conséquences catastrophiques. Un nouveau chapitre s'est déjà ouvert dans la région sous forme d'une course aux armements extrêmement alarmante, et nous ne pouvons pas rester les bras croisés et les mains liées. Nous exhortons tous les États Membres à participer aux efforts en cours et à honorer les accords et engagements antérieurs. Laisser passer une autre occasion de participer à un processus constructif, inclusif et consensuel ne fera que perpétuer la violence et le chaos.

M. Fadhil (Iraq) (*parle en arabe*) : Je voudrais saisir cette occasion pour indiquer que ma délégation s'associe aux déclarations qui ont été faites par le représentant de la Tunisie, au nom du Groupe des États arabes, et par le représentant de l'Indonésie, au nom du Mouvement des pays non alignés (voir A/C.1/74/PV.17).

Ma délégation réaffirme l'importance des zones exemptes d'armes nucléaires en tant que pierre angulaire des mesures de confiance au niveau régional et des contributions au renforcement des régimes de désarmement et de non-prolifération. L'Iraq reconnaît que la création de zones exemptes d'armes nucléaires est une étape essentielle sur la voie de la réalisation de l'objectif ultime d'un monde exempt d'armes nucléaires et d'armes de destruction massive, en particulier à un moment où le monde est confronté à de graves problèmes, notamment la menace de groupes terroristes et leur éventuel accès à de telles armes. Le Moyen-Orient est une des régions les plus sensibles et les plus tendues du monde, avec des répercussions grandissantes sur la sécurité qui nécessitent que la communauté

internationale redouble d'efforts pour renforcer la stabilité de la région et contribuer au maintien de la paix et de la sécurité régionales et internationales.

Ma délégation tient à souligner le rôle important de l'ONU et des trois États dépositaires du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) pour garantir la tenue d'une conférence sur la création d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'armes de destruction massive au Moyen-Orient, sur la base de la résolution adoptée à la Conférence de 1995 des Parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires chargée d'examiner le Traité et la question de sa prorogation ainsi que des documents issues des Conférences d'examen du TNP de 2000 et 2010. Un échec de la mise en œuvre de la résolution sur le Moyen-Orient entraînerait sans aucun doute une instabilité et des tensions durables dans la région, ce qui compliquerait encore les problèmes liés à l'universalisation du TNP, exposant ainsi le régime de non-prolifération à d'autres difficultés et menaces qui auraient un impact négatif sur la crédibilité et l'universalité du TNP. Dans ce contexte, ma délégation souligne à quel point il importe que toutes les parties concernées participent à la Conférence sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive, qui se tiendra en novembre et sera présidée par la Jordanie, conformément à la décision 73/546 de l'Assemblée générale. Nous soulignons que cette mesure permettra également d'appuyer les efforts de la communauté internationale et de l'ONU pour créer une telle zone conformément à la résolution de 1995 et aux résultats des Conférences d'examen de 2000 et 2010.

En conclusion, ma délégation estime que l'instauration de la sécurité et de la stabilité au Moyen-Orient passe par l'élimination de toutes les armes de destruction massive, en particulier les armes nucléaires, conformément à la résolution 487 (1981) du Conseil de sécurité et au paragraphe 14 de sa résolution 687 (1991), ainsi qu'aux résolutions pertinentes de l'Assemblée générale. Nous estimons également que toute tentative visant à créer une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient doit être précédée d'un certain nombre de mesures clefs, notamment l'élimination par l'entité israélienne de ses armes nucléaires, son adhésion au TNP et la soumission de toutes ses installations nucléaires au système de garanties généralisées de l'Agence internationale de l'énergie atomique.

M^{me} Wronecka (Pologne) (*parle en anglais*) : La Pologne a pour objectif de renforcer et d'améliorer les

accords existants en matière de maîtrise des armements et de mesures de confiance. Adoptant une approche constructive, la Pologne a proposé de mettre à jour le Document de Vienne pour ce qui est de la réduction des risques, mais nous pensons que cette mise à jour devrait également comprendre une transparence accrue pour certaines activités militaires, y compris dans les domaines des activités militaires sans préavis et l'amélioration des dispositions de vérification. Afin de s'attaquer au problème de la recrudescence des activités militaires dans notre région, la Pologne a lancé en 2017 une initiative en faveur de la déclaration volontaire des exercices militaires au sein du Forum pour la coopération en matière de sécurité de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE). En outre, en vertu du chapitre X du Document de Vienne, la Pologne a conclu deux accords bilatéraux sur la transparence militaire avec l'Ukraine et le Bélarus, qui forment la base des visites d'inspection mutuelle annuelles.

Le conflit en Ukraine et dans ses alentours a eu un grave impact sur la situation en matière de sécurité dans notre région. La poursuite de l'agression de la Russie contre la souveraineté et l'intégrité territoriale de l'Ukraine représente une menace directe pour la paix et la sécurité internationales. L'annexion illégale de la Crimée en 2014 a constitué un acte d'agression et une violation flagrante du droit international. Elle a porté un coup aux principes fondamentaux du droit international, notamment le principe inscrit dans la Charte des Nations Unies selon lequel les États Membres s'abstiennent, dans leurs relations internationales, de recourir à la menace ou à l'emploi de la force contre l'intégrité territoriale de tout État. Étant un des principaux fournisseurs de la Mission spéciale d'observation de l'OSCE en Ukraine par ses contributions en termes d'observateurs, d'experts et de son soutien financier, la Pologne soutient énergiquement les efforts internationaux, notamment ceux de l'OSCE et du format Normandie, visant à trouver une solution pacifique au conflit en Ukraine et dans la région. Nous soulignons que l'application intégrale des Accords de Minsk reste le fondement d'une solution politique durable.

La version complète de ma déclaration, y compris nos positions sur la Corée du Nord et le Moyen-Orient, sera téléchargée sur le portail PaperSmart.

M. Leschenko (Ukraine) (*parle en anglais*) : L'Ukraine prône le maintien de la paix et de la sécurité par le niveau d'armement le plus bas possible. Nous

participons à divers mécanismes paneuropéens de renforcement de la confiance liés à la maîtrise des armes classiques, tels que le Traité sur les forces armées conventionnelles en Europe, le Traité « Ciel ouvert » et le Document de Vienne sur les mesures de confiance et de sécurité de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe.

Nous attachons une grande importance aux mesures de confiance bilatérales avec nos voisins, conformément au Document de Vienne. À ce jour, l'Ukraine a conclu des accords bilatéraux en ce sens avec la Pologne, le Bélarus, la Hongrie, la Slovaquie et la Roumanie. Malheureusement, nos diverses propositions, faites avant 2014, de conclure un accord similaire avec la Fédération de Russie n'ont pas été acceptées. En outre, la fin de la participation de la Russie au Traité sur les forces armées conventionnelles en Europe et l'accumulation déstabilisatrice de personnel et d'équipements militaires dans le district militaire du sud de la Russie ont permis à ce pays d'envahir la Géorgie en 2008 et l'Ukraine en 2014. Les territoires du sud-est de l'Ukraine, qui comprennent la péninsule de Crimée et certaines parties de la région du Donbass, sont actuellement occupés illégalement par la Fédération de Russie. Ce qui est également alarmant, c'est la militarisation progressive de ces territoires par la puissance occupante. La poursuite des transferts déstabilisants de systèmes d'armes, notamment d'avions et de missiles à capacité nucléaire, d'armes, de munitions et de personnel militaire, vers le territoire ukrainien devrait être un sujet de profonde préoccupation pour l'ensemble de la communauté internationale ainsi que pour l'Ukraine elle-même.

L'occupation de la péninsule de Crimée et la militarisation qui s'est ensuivie ont entraîné l'expansion de la zone utilisée par les navires de guerre et les avions militaires russes dans la région de la mer Noire et bien au-delà, jusqu'à l'ensemble du bassin méditerranéen. Une telle activité a des conséquences de grande portée pour la sécurité, non seulement dans la région de la mer Noire, mais aussi dans toute l'Europe méridionale ainsi qu'en Afrique du Nord et au Moyen-Orient. Les multiples exercices militaires des forces militaires russes en Crimée et dans ses environs fragilisent la sécurité dans la région. La Fédération de Russie continue également à militariser activement la mer d'Azov en augmentant le nombre de ses navires de guerre et en renforçant leur présence sur toute la mer, dont la militarisation progressive a non seulement des répercussions sur le commerce maritime et les approvisionnements en

Ukraine, mais constitue également une menace militaire supplémentaire pour nous et entraîne une escalade sur le plan de la sécurité dans la région. La construction illégale du pont du détroit de Kertch entre la Russie et la Crimée, temporairement occupée, a largement contribué à cette menace, notamment en facilitant la poursuite de la militarisation de la Crimée et en mobilisant des forces navales et autres forces russes supplémentaires dans la région sous prétexte de protéger le pont et son infrastructure. La communauté internationale n'a pas le droit de fermer les yeux sur cette situation.

M. Fernández Isla (Cuba) (*parle en espagnol*) : Ma délégation appuie la déclaration qui a été faite par le représentant de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés (voir A/C.1/74/PV.17).

Cuba est pleinement attachée au multilatéralisme en tant que principe de base des négociations sur le désarmement et la maîtrise des armements. Parallèlement, nous accordons une grande importance aux initiatives régionales et sous-régionales dans ce domaine. Étant donné que nous faisons partie de la première région densément peuplée au monde à avoir été déclarée zone exempte d'armes nucléaires, Cuba est consciente que la création de telles zones représente une contribution efficace au maintien de la paix et de la sécurité régionales et mondiales, renforçant le régime de non-prolifération nucléaire et contribuant à la réalisation de notre objectif ultime de désarmement nucléaire. Nous appelons les puissances nucléaires à honorer leurs responsabilités, à respecter le statut des zones exemptes d'armes nucléaires et à rétracter sans délai leurs réserves et déclarations interprétatives concernant les traités établissant les zones exemptes d'armes nucléaires. De tous les États détenteurs de l'arme nucléaire, seuls les États-Unis n'ont pas ratifié les protocoles au Traité de Rarotonga, ni les protocoles I et II au Traité de Pelindaba et maintiennent leurs déclarations interprétatives concernant les protocoles additionnels au Traité de Tlatelolco.

Nous sommes favorables à la décision 73/546 de l'Assemblée générale, sur la convocation, en novembre, d'une conférence internationale chargée d'élaborer un instrument juridiquement contraignant sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive. Nous encourageons tous les pays de la région, sans exception, à participer à cette conférence et à mener les négociations en toute bonne foi. Nous nous disons profondément inquiets des implications graves qu'aura

sur la stabilité et la sécurité du Moyen-Orient le retrait unilatéral des États-Unis de l'accord nucléaire conclu avec l'Iran.

Cuba réaffirme que la Proclamation de l'Amérique latine et des Caraïbes comme zone de paix reste pleinement et intégralement en vigueur et doit être respectée. Nous rejetons fermement l'interventionnisme des États-Unis en Amérique latine et dans les Caraïbes, qui constitue la principale menace pour la paix et la sécurité dans notre région.

M. Knyazyan (Arménie) (*parle en anglais*) : L'Arménie réaffirme son ferme appui aux mesures de confiance prises aux niveaux régional et sous-régional, car elles sont propres à promouvoir un climat propice à apaiser les tensions, à résoudre les différends politiques et à régler les conflits. L'exécution, en tout temps, des obligations et engagements juridiquement contraignants en matière de maîtrise des armes classiques et de mesures de confiance et de sécurité, et ce, sans conditions politiques préalables, est une pierre angulaire importante dans ce sens.

L'Arménie attache une importance particulière à la mise en œuvre du Document de Vienne de 2011 sur les mesures de confiance et de sécurité, de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, conçu pour promouvoir le règlement des problèmes de sécurité par la transparence, la prévisibilité et la responsabilisation militaires. Le Document de Vienne ne fait pas de distinction entre les situations de paix, de crise ou de conflit. Malheureusement, les conditions de sécurité qui prévalent dans notre région restent marquées par des défis tels qu'une accumulation incontrôlée de la puissance militaire, une rhétorique hostile, la menace de l'emploi de la force, de très fortes hausses des dépenses militaires et un non-respect manifeste des mesures de confiance et de sécurité en place. Les démonstrations de force militaire, comme la tenue à grande échelle et sans avertissement d'exercices militaires dans les régions frontalières, ainsi qu'un manque de transparence et de vérification, sont d'autres exemples parlants.

Les activités militaires majeures, lorsqu'elles sont menées sans la notification préalable requise aux termes du Document de Vienne, créent un élément de surprise qui, dans certaines conditions de sécurité, sont susceptibles de suggérer que l'on est disposé à recourir à la force. Elles sont donc susceptibles d'attiser les tensions et d'aboutir à des hostilités à grande échelle. Ces mauvaises pratiques compromettent gravement la confiance, la sécurité et la stabilité dans notre région.

L'Arménie appuie pleinement les activités des mandats de terrain liés à conflit dans la région, qui sont essentiels pour promouvoir des mesures de confiance, consolider les régimes de cessez-le-feu, lancer une alerte rapide et apaiser les tensions. La présence permanente de ces mandats de terrain dans les zones de conflit est susceptible de favoriser la retenue face aux provocations militaires et d'empêcher la reprise des hostilités.

En conclusion, je tiens à réaffirmer que l'Arménie est pleinement résolue à contribuer aux travaux de la Commission, en vue de promouvoir la coopération s'agissant de faire avancer la sécurité et le désarmement régionaux.

M. Hwang (France) : La France s'associe pleinement au discours prononcé au nom de l'Union européenne.

Mon pays participe activement au programme d'assistance de l'Union européenne destiné à favoriser l'universalisation rapide du Traité sur le commerce des armes. L'agence française Expertise France a organisé cette année des ateliers et des visites d'étude au profit du Bénin, du Burkina Faso, du Cameroun, de la Côte d'Ivoire, de Madagascar, du Mali, du Nigéria, du Sénégal, de la Sierra Leone, du Togo, ainsi que des Philippines. Ces actions visent à appuyer les États non européens qui en font la demande à mettre leur système national de contrôle des transferts d'armements en conformité avec le Traité sur le commerce des armes.

La France soutient la mise en œuvre au niveau régional du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects car la coopération est essentielle compte tenu de la nature largement transfrontalière des trafics d'armes légères et de petit calibre. La France encourage cette coopération régionale, comme en témoigne les actions qu'elle mène dans la zone sahélo-saharienne en matière de lutte contre les groupes armés terroristes. En s'impliquant activement dans la montée en puissance de la Force conjointe du Groupe de cinq pays du Sahel, mon pays a encouragé les États de cette région à renforcer leur présence militaire dans les zones frontalières en améliorant leur coordination grâce à une chaîne de commandement unique. Au niveau sous-régional, mon pays est à l'origine, avec l'Allemagne, d'une initiative visant à réduire les trafics d'armes à feu dans les Balkans occidentaux à l'horizon 2024.

À l'échelle du continent européen, la France, comme les autres États membres de l'Union européenne, apporte un fort soutien à la mise en œuvre de mesures de transparence et de confiance, notamment au sein de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe. Ces instruments de maîtrise des armements mis en place au cours des années 90 afin de renforcer la transparence et la prévisibilité dans les activités militaires sont aujourd'hui fragilisés. Le Traité sur les forces armées conventionnelles en Europe aura permis la destruction de nombreux équipements. Mon pays ne se résout pas à le voir dépérir et appelle les parties à créer les conditions pour revenir à sa mise en œuvre pleine et entière. Nous exprimons également nos préoccupations quant aux divergences de mise en œuvre du Traité « Ciel ouvert », et appelons les États parties à rechercher de bonne foi des solutions pour les surmonter. Cet instrument est parmi les fondements de l'architecture européenne de sécurité.

Enfin, le Document de Vienne 2011 sur les mesures de confiance et de sécurité constitue, pour sa part, un instrument de confiance autant que de transparence et de réduction des risques. Ma délégation souhaite poursuivre avec tous les pays concernés le renforcement et la modernisation de ce texte, pour l'adapter à l'évolution des doctrines et des équipements militaires. La version complète de mon intervention sera publiée sur PaperSmart.

M. Zachariou (Grèce) (*parle en anglais*) : La Grèce souscrit pleinement à la déclaration prononcée par l'observatrice de l'Union européenne, et tient, à titre national, à faire les observations suivantes concernant ce groupe de questions.

Il est crucial que tous les États s'acquittent avec une détermination et un sens de l'urgence accrus de leurs engagements en matière de désarmement. Les efforts doivent reposer sur une feuille de route pragmatique, énonçant les aspects pratiques des travaux propres à nous rapprocher d'un monde sans armes nucléaires grâce à une approche par étapes. Nous attendons avec intérêt la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2020. Nous appuyons pleinement les efforts visant à créer au Moyen-Orient une zone exempte d'armes nucléaires, car nous pensons que l'application des garanties généralisées de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) à toutes les installations et activités liées aux matières nucléaires suscitera la

confiance entre les États de la région tout en favorisant la paix, la stabilité et la sécurité.

Comme nous l'avons indiqué à de nombreuses reprises dans cette enceinte, l'énergie nucléaire n'est pas envisageable pour notre mix énergétique national. Dans le même temps, nous reconnaissons le droit souverain de tous les États d'opter pour l'énergie nucléaire à des fins pacifiques. Leur approche doit être responsable et doit pleinement suivre et respecter le régime international de non-prolifération, les accords de garanties et les normes de sûreté et l'architecture de sécurité de l'AIEA. Il est impératif que tous les producteurs d'énergie nucléaire, y compris les nouveaux venus, adhèrent et se conforment pleinement aux traités, normes et lignes directrices en matière de sûreté et de sécurité, qui visent à préserver les aspects opérationnels des centrales nucléaires. Aujourd'hui, le rôle impartial, objectif et professionnel de l'AIEA dans la promotion, l'application et la diffusion des meilleures pratiques en matière de sûreté et de sécurité nucléaires est plus essentiel que jamais. C'est dans ce contexte que les chercheurs grecs continuent d'appuyer les activités de l'AIEA en participant à diverses missions d'experts. Nos experts aident également d'autres États Membres à rédiger des règlements de sécurité radiologique et à établir des politiques et stratégies nationales d'éducation et de formation à la sûreté du transport des matières radioactives et de la gestion des déchets radioactifs.

La Grèce accorde aux questions de sécurité et de sûreté nucléaires une priorité élevée, dont atteste sa ratification des instruments pertinents de l'AIEA, notamment la Convention sur la protection physique des matières nucléaires et des installations nucléaires et son amendement, le Code de conduite sur la sûreté et la sécurité des sources radioactives, les Orientations pour l'importation et l'exportation de sources radioactives et la Convention sur la sûreté nucléaire, pour n'en citer que quelques-uns. Nous insistons sur la nécessité de tenir compte des questions de sécurité environnementale dans les régions connaissant une activité sismique dynamique. On ne le soulignera jamais assez dans la région de la Méditerranée orientale, où les conflits en cours et les phénomènes sismiques rendent encore plus important de déployer dans leur intégralité tous les éléments permettant d'assurer la sécurité et la sûreté des activités nucléaires menées à des fins pacifiques. Nous exhortons toutes les parties à la Déclaration de Vienne sur la sûreté nucléaire, dont l'objectif est de prévenir les accidents et d'atténuer les conséquences radiologiques, à s'acquitter sans plus tarder des obligations qui leur

incombent en vertu de la Déclaration, afin de renforcer la sûreté nucléaire et d'accroître la transparence.

Pour terminer, le Gouvernement grec tient à réaffirmer son ferme appui à l'importante mission et aux projets pertinents de l'AIEA et à exprimer sa volonté de poursuivre sa coopération active avec l'Agence.

M. Aung (Myanmar) (*parle en anglais*) : Le Myanmar s'associe aux déclarations faites par la représentante des Philippines et le représentant de l'Indonésie, au nom de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) et du Mouvement des pays non alignés, respectivement.

Le monde d'aujourd'hui est menacé par la prolifération des armes nucléaires et autres armes de destruction massive, qui sont extrêmement dangereuses et destructrices pour la paix et la sécurité internationales. Elles constituent également une menace terrible pour l'existence même de l'humanité et la survie de la civilisation. Les États sont profondément préoccupés par un large éventail de conséquences d'ordre sécuritaire, humanitaire et socioéconomique découlant de la prolifération des armes nucléaires et autres armes de destruction massive dans la région et au-delà. Les approches régionales du désarmement jouent un rôle fondamental dans le processus mondial de désarmement et les instruments de non-prolifération grâce au renforcement des capacités nationales et aux initiatives de sensibilisation et de plaidoyer. Il est essentiel de renforcer la confiance, d'améliorer la transparence et de mettre en place des capacités de vérification efficaces en matière de désarmement nucléaire et d'élimination des armes de destruction massive. À cet égard, les gouvernements, l'ONU, les autres organisations internationales et régionales ainsi que la société civile doivent renforcer leur coopération.

Le Myanmar réaffirme l'importance que revêtent les zones régionales exemptes d'armes nucléaires dans le régime mondial de non-prolifération. Nous continuons d'appuyer les efforts en cours visant à établir de telles zones, en particulier au Moyen-Orient. Nous appelons tous les États dotés d'armes nucléaires et les États non dotés d'armes nucléaires concernés à ratifier les protocoles connexes à tous les traités établissant des zones exemptes d'armes nucléaires afin de réaliser les objectifs du statut de dénucléarisation de ces zones. Le Myanmar réaffirme également sa ferme détermination à préserver sa région en tant que zone exempte d'armes nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive, comme le prévoient le Traité sur

la zone exempte d'armes nucléaires de l'Asie du Sud-Est et la Charte de l'ASEAN. Nous restons déterminés à collaborer activement avec tous les pays membres de l'ASEAN pour mettre en œuvre les initiatives régionales de désarmement de l'ASEAN.

Le Myanmar appuie pleinement les efforts déployés par le Bureau des affaires de désarmement de l'Organisation des Nations Unies, son service du désarmement régional et les trois centres régionaux, en particulier le Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Asie et dans le Pacifique, pour apporter une aide aux États membres de la région, en mettant l'accent sur une assistance pratique et le renforcement des capacités afin de contribuer aux efforts nationaux et régionaux de maîtrise des armements, de désarmement et de non-prolifération.

Le désarmement régional joue un rôle important dans le régime de désarmement mondial. Il est le principal moteur de la création d'un monde sans armes nucléaires. C'est pourquoi nous appelons tous les États Membres à poursuivre leurs efforts pour promouvoir le dialogue, les mesures de confiance, la paix et l'éducation en matière de désarmement dans la région afin de progresser sur l'ensemble des questions de désarmement et de réaliser notre objectif de maintien et de promotion de la paix et de la sécurité internationales. Nous voudrions également encourager tous les États Membres à resserrer plus encore leur coopération et à œuvrer de bonne foi à l'instauration d'un monde exempt d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive. La version intégrale de ma déclaration sera disponible sur PaperSmart.

La Présidente par intérim (*parle en anglais*) : Nous avons entendu le dernier orateur pour la présente séance. Je donne maintenant la parole aux délégations qui souhaitent intervenir dans l'exercice du droit de réponse. Je rappelle à toutes les délégations que la première intervention est limitée à cinq minutes et la seconde à trois minutes.

M. Jang Il Hun (République populaire démocratique de Corée) (*parle en anglais*) : Ma délégation rejette fermement la déclaration faite par l'observatrice de l'Union européenne, qui n'est qu'une nouvelle provocation contre mon pays. Toutes nos activités militaires, qu'elles concernent les armes nucléaires ou les essais de missiles balistiques, ne sont que des mesures destinées à défendre la souveraineté et les intérêts suprêmes de notre pays. S'il n'y a pas de provocations contre mon pays, notre dissuasion

nucléaire et nos missiles balistiques ne constituent pas une menace. Cela dit, je suggère à l'Union européenne de donner l'exemple en prenant la tête du processus de désarmement en Europe, notamment s'agissant d'éliminer de toutes les armes nucléaires et de lancer un processus de dénucléarisation. La communauté internationale accueillerait favorablement de telles initiatives positives.

M. Yakut (Turquie) (*parle en anglais*) : Je voudrais exercer mon droit de réponse pour réagir aux remarques faites par l'observatrice de l'Union européenne. L'opération Source de paix était une opération transfrontières à portée limitée de lutte contre le terrorisme, dont le but était de combattre des organisations terroristes telles que le Parti des travailleurs du Kurdistan (PKK), le Parti de l'Union démocratique, les Unités de protection du peuple kurde et Daech. Comme on le sait, le PKK a été désigné comme un groupe terroriste par l'Union européenne, l'OTAN et les États-Unis. Nous l'avons dit très clairement en de nombreuses occasions, la Turquie ne tolère et ne tolérera pas d'activités terroristes à ses frontières. L'opération était conforme au droit de légitime défense, tel qu'il est énoncé à l'Article 51 de la Charte des Nations Unies, et aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité sur la lutte contre le terrorisme. Elle a été menée dans le plein respect du droit international et conformément au droit international humanitaire. Elle ne visait que les terroristes et leurs repaires, leurs armes et leurs véhicules. Après l'aboutissement des efforts diplomatiques menés avec les États-Unis et la Russie pour déterminer les mesures communes à prendre pour répondre à ses préoccupations légitimes en matière de sécurité, la Turquie a décidé de mettre fin à l'opération Source de paix le 22 octobre.

Je tiens également à faire remarquer que la Turquie a été à l'avant-garde de la lutte contre Daech. En tant que membre actif de la Coalition mondiale contre Daech depuis sa création, la Turquie s'est battue contre le groupe en Syrie plus que tout autre pays et en a payé le prix le plus lourd. La Turquie est le seul pays à avoir combattu Daech corps à corps en Syrie. Comme nous l'avons souligné à maintes reprises, la préservation de l'intégrité territoriale et de l'unité politique de la Syrie est vitale pour la Turquie. Nous continuerons d'appuyer une solution politique conduite et prise en main par les Syriens sous les auspices de l'ONU, conformément à la résolution 2254 (2015) du Conseil de sécurité.

La Présidente par intérim (*parle en anglais*) : Je donne la parole au Secrétaire adjoint de la Commission.

M. Lomaia (Secrétaire adjoint de la Commission) (*parle en anglais*) : La Mission permanente du Royaume-Uni auprès des Nations Unies organise une manifestation parallèle sur la réduction des risques pesant sur les systèmes spatiaux et la garantie d'un environnement spatial sûr et sécurisé, qui aura lieu demain soir à 18 h 15 à la Mission du Royaume-Uni au 1 Dag Hammarskjöld Plaza, 885 Second Avenue, au 28^e étage.

La Présidente par intérim (*parle en anglais*) : La prochaine séance de la Commission se tiendra demain dans cette salle à 15 heures précises. La Commission entendra tout d'abord un exposé de M^{me} Mary Soliman, Cheffe du Service du désarmement régional du Bureau des affaires de désarmement. La Commission poursuivra ensuite son examen du groupe de questions « Désarmement et sécurité sur le plan régional » pour entendre les orateurs restants.

La séance est levée à 17 h 30.